

L'affaire de l'IEP de Grenoble

Revue de presse

Partie 4 : Articles parus depuis le 1 janvier 2023

(les articles sont classés dans l'ordre chronologique inversé, du plus récent au plus ancien)

16 janvier 2024 (Le Figaro)

[«Un rappel nécessaire, lorsque l'on voit que certains acceptent l'inacceptable»: Laurent Wauquiez enterre la hache de guerre avec Sciences Po Grenoble \(lefigaro.fr\)](https://www.lefigaro.fr/sciences-po-grenoble/2024/01/16/un-rappel-necessaire-lorsque-l-on-voit-que-certains-acceptent-l-inacceptable-laurent-wauquiez-enterre-la-hache-de-guerre-avec-sciences-po-grenoble-20240116.html)

«Un rappel nécessaire, lorsque l'on voit que certains acceptent l'inacceptable»: Laurent Wauquiez enterre la hache de guerre avec Sciences Po Grenoble

Par [Caroline Beyer](#)

Publié le 16/01/2024 à 20:08, mis à jour le 17/01/2024 à 09:10



Par le contrat d'engagement républicain signé mardi par la directrice, l'IEP Grenoble s'engage à respecter les lois de la République, la liberté de conscience, l'égalité et la non-discrimination, la dignité de la personne humaine... JEAN-PHILIPPE KSIAZEK/AFP

RÉCIT - Après avoir coupé ses subventions pour cause de dérives woke, l'écu a obtenu de l'IEP des engagements.

«La fermeté totale, ça porte ses fruits, se félicite Laurent Wauquiez, le président (LR) de la région Auvergne - Rhône-Alpes. Nous avons mené un travail de fond avec l'IEP de Grenoble, afin de revenir à sa vocation première: celle de nourrir le débat d'idées et non pas [l'idéologie woke](#).» Mardi, Sciences Po Grenoble a signé le «contrat d'engagement républicain» rédigé par la région, à destination de toutes structures prétendant à des subventions.

La région et l'IEP Grenoble enterrent donc la hache de guerre, trois ans après une polémique [qui avait poussé Laurent Wauquiez à couper ses subventions](#). L'affaire avait éclaté en mars 2021, lorsque deux professeurs avaient été accusés d'islamophobie et de racisme, leurs noms placardés sur les murs de l'école et partagés sur les réseaux sociaux par l'Unef grenobloise. Avant cela, l'un d'eux, [Klaus Kinzler, professeur d'allemand, avait contesté la légitimité de la notion d'«islamophobie»](#), et refusait de voir le mot accolé aux

termes «antisémitisme» et «racisme», dans le cadre d'une semaine de l'égalité. Avaient suivi des échanges de mails virulents en interne, jusqu'à ce que l'affaire soit médiatisée.

À lire aussi [Sciences Po Grenoble: Klaus Kinzler, du «nobody grisonnant» au médiatique défenseur de la liberté d'expression](#)

Droit dans ses bottes, **Klaus Kinzler** avait alors écumé les plateaux de télé et répondu systématiquement à la presse, dénonçant un manque de soutien de sa direction et une «terreur» régnant à l'IEP, du fait d'une minorité d'étudiants extrémistes. En décembre 2021, lorsque la directrice de l'IEP, Sabine Saurugger, décidait de suspendre le professeur, à qui elle reprochait des «propos diffamatoires», Laurent Wauquiez avait annoncé qu'il suspendait sa subvention. «Les militants de théories woke, de l'écriture inclusive ou de pratiques communautaristes ont aujourd'hui confisqué le débat», affirmait-il.

Depuis trois ans, l'IEP Grenoble s'attelle à faire profil bas. «Il y a eu une vraie volonté de la direction de calmer le scandale et de mieux gérer les relations avec les groupes d'extrême gauche», confirme Yvenn Le Coz, délégué national de l'UNI, syndicat de droite, et étudiant à l'IEP. Ce qui n'a pas empêché, en décembre, l'interruption d'une conférence de la DGSE à l'école, raconte-t-il. Ou encore des blocages lors de la mobilisation contre la réforme des retraites et un prof traité de collabo parce qu'il faisait cours. La direction a pris des sanctions. «Depuis 2021, c'est le règne de la prudence. Les gens ne disent plus ouvertement ce qu'ils pensent», confie un enseignant. L'actuelle directrice, la même Sabine Saurugger, terminera son mandat dans un an. Le politologue Simon Persico est sur les rangs. «Un brillant étudiant, se souvient un de ses professeurs. Il participait aux blocages à l'époque. Aujourd'hui, il défend un discours anticapitaliste et décroissantiste.»

«Un rappel de la loi»

Par le contrat d'engagement républicain signé mardi par la directrice, l'IEP Grenoble s'engage à respecter les lois de la République, la liberté de conscience, l'égalité et la non-discrimination, la dignité de la personne humaine... «Un rappel de la loi, résume Laurent Wauquiez. Nécessaire, lorsque l'on voit que certains acceptent l'inacceptable.» Ce contrat, explique-t-il, a été rédigé par la région après l'affaire de l'IEP, mais aussi après «les positions de la mairie sur le burkini et ses dérives woke» ou encore «des concerts où des incitations à la haine contre les forces de l'ordre ont été proférées». Toute structure prétendant à une subvention régionale - comme les clubs de sport - devra signer ce contrat.

Installé depuis octobre dans «une ferme d'alpage à 2000 mètres», non loin de l'Alpe d'Huez, **Klaus Kinzler**, 64 ans, a désormais l'esprit ailleurs. «Je ne croise que des chamois. Je descends parfois en ville pour les courses et le linge.» Après une année «pénible», où on lui a refusé d'enseigner, l'ancien professeur d'allemand a pris sa retraite en octobre. «Si c'était à refaire, je le referais, confie-t-il. Je suis en paix avec moi-même.»

SCIENCES-PO GRENOBLE, L'IEP DONT LE PRINCE EST L'ÉTUDIANT

Par Céline Pina

À l'instar de la municipalité, Sciences-Po Grenoble est un vivier de militants islamo-gauchistes. Les syndicats étudiants y exercent un régime de terreur sur les professeurs et la direction qui préfèrent ne pas moufeter, par opportunisme ou conviction. Vue l'ambiance, mieux vaut ne pas déplaire. Les professeurs Vincent Tournier et Klaus Kinzler en ont fait les frais. Témoignages.



Klaus Kinzler.



Vincent Tournier.

En mars 2021, Sciences-Po Grenoble a été secoué par un scandale révélateur de l'emprise de l'extrême gauche à l'université et des méthodes fascisantes avec lesquelles elle impose le silence et installe son pouvoir. Les noms de deux professeurs avaient été placardés sur la façade de l'école avec ce slogan : « *Des fascistes dans nos amphis, l'islamophobie tue* ». Leur tort : avoir

osé dire que le terme « islamophobie » n'était pas scientifique et renvoyait au militantisme et non à une réalité sociale. Le rapport de l'inspection diligentée par le ministère à la suite de cette histoire évoque un climat de peur qu'un syndicat et son principal responsable ont installé au sein de l'institution sans susciter aucune réaction de la part de la direction. *Causeur* a voulu savoir ce qu'il était advenu des deux professeurs menacés de mort, Vincent Tournier et Klaus Kinzler.

« C'EST UNE PRIME AUX PLUS RADICAUX »

Entretien avec Klaus Kinzler*

Causeur. Vous attendiez-vous à ces insultes et à cet affichage public contre vous ?

Klaus Kinzler*. Absolument pas. Je suis un libéral, autant économiquement et socialement. Cela fait de moi un oiseau rare dans un milieu où les gens sont majoritairement à gauche. Mais je ne m'attendais pas à être traité de fasciste. D'habitude, pour m'insulter, on me traitait plutôt d'« ultralibéral ».

Vous vous souvenez de signes avant-coureurs de cette emprise de l'extrême gauche à Sciences-Po Grenoble ?

C'est difficile à dire. Je crois que c'est surtout une question de génération. Avant, les professeurs avaient été formés à la vieille école, c'étaient des savants, ils avaient une conception exigeante de la science. Leur départ à la retraite a créé un appel d'air et beaucoup de jeunes professeurs ont alors été recrutés. Une partie de ceux-là sont très extrémistes dans leurs idées politiques et mélangent trop souvent recherche et militantisme. Or, l'affaire de Sciences-Po Grenoble a montré le pouvoir de ces enseignants et surtout l'emprise qu'ils exercent sur des gens qui ne sont pas radicaux, mais n'arrivent pas à trouver le courage de leur résister.

Vous n'avez guère été soutenu par la direction ?

Disons qu'après la condamnation de l'affichage, le ton a vite changé, renvoyant tout le monde dos à dos. Il serait cependant faux de dire que la direction administrative de l'IEP est d'extrême gauche. La directrice de l'IEP, par exemple, est une personnalité modérée et je crois qu'elle aurait voulu refaire de l'IEP un lieu ouvert et de débats. Mais elle n'avait pas de majorité au conseil d'administration pour défendre ses vues raisonnables. En fait, son autorité était très faible et elle dépendait, et dépend encore des « grandes gueules » de l'extrême gauche de l'institut, dont l'influence pèse sur le CA. Quand la crise est arrivée, elle a essayé d'amadouer tout le monde. Or déjà avec l'affaire dite « Sciences-Porc », on avait pu mesurer combien cette pondération frôlait la lâcheté. Cette initiative, qui appelait à la dénonciation sur les réseaux sociaux d'étudiants considérés comme sexistes, avait généré beaucoup d'abus. À cette occasion, la directrice avait déjà sacrifié ses convictions pour ne fâcher personne au sein du conseil d'administration. Là encore, pas de sanction des abus, pas de débat. Le problème c'est que ce genre d'attitude offre une prime aux plus radicaux, qui ne sont souvent pas les plus représentatifs. À

Sciences-Po Grenoble, il y a environ 70 professeurs permanents. J'estime à une vingtaine seulement les extrémistes. Le reste est raisonnablement de gauche, comme tout universitaire qui se respecte. Mais la majorité se tait, car s'ils contredisent ceux qui ont le pouvoir dans les CA, ils peuvent s'attirer beaucoup d'ennuis ; cela peut aller jusqu'à la perte des financements pour leur recherche. La plupart des profs se retirent du fonctionnement de l'IEP et se centrent sur leurs recherches.

Cette affaire a-t-elle nui à l'influence des enseignants-chercheurs situés à l'extrême gauche ?

Au contraire, cela les a renforcés. Il faut dire que Vincent Tournier et moi-même avons vu nos carrières affectées par cette histoire. Vincent a perdu son cours, j'ai été suspendu, nous avons dû nous battre en justice. Pendant ce temps, les étudiants ont été relaxés par le conseil de discipline, et personne au ministère n'a suggéré à la directrice, dont la gestion de la crise a été calamiteuse, de démissionner. Cela ne donne pas envie de résister puisque quand vous êtes victimes d'actes violents, non seulement vous perdez votre statut mais en plus, on finit par faire de vous un coupable, responsable de ce qui lui arrive. En réalité, l'urgence pour la direction de l'IEP était d'enjamber la crise, de faire croire que cette affaire était un accident qui ne disait rien de la réalité de ce qui se passe à Sciences-Po Grenoble. Il n'y a eu aucun retour sur la violence de cet affichage ou sur le climat de peur relevé par l'inspection lors de son enquête sur l'école. Lorsque la directrice évoque cette affaire, c'est pour la réduire – sans rire – à une campagne nauséabonde des médias nationaux et des réseaux sociaux visant à salir gratuitement l'image de l'institution. Il n'y a eu aucune remise en cause, pas de sanctions prononcées sinon à mon encontre. Le débat sur les retraites a montré à quel point l'emprise de l'extrême gauche restait puissante. Nombre d'étudiants actuels expliquent qu'ils ne disent jamais ce qu'ils pensent vraiment si ce n'est pas compatible avec la doxa de l'extrême gauche. Ils n'ont pas envie de faire l'objet de représailles sur les réseaux sociaux ou de devoir assumer le qualificatif de fasciste.

Quelles ont été les conséquences pour vous ?

J'ai simplement été mis à l'écart de l'IEP, « annulé ». D'abord à cause des menaces qui ont abouti à une mise sous protection policière. J'ai ensuite été suspendu puis j'ai subi le lot d'humiliations administra- →



Affichage sur les murs de l'IEP de Grenoble, 4 mars 2021.

tives dégradantes qui visent à vous éloigner en faisant en sorte que ce soit vous qui renoncez. Le rectorat m'a donc proposé un poste de professeur remplaçant dans un collège à 200 km de chez moi. Comme j'ai décliné cette proposition, on a fini par me caser dans un placard. On m'a confié une mission pour développer l'école à l'international, notamment en approfondissant les relations avec l'Allemagne, sauf que je n'ai le droit de parler avec aucun membre des universités allemandes. Dernière petite humiliation, j'ai obtenu la protection

fonctionnelle en 2021. Celle-ci oblige normalement l'école à rembourser mes frais de justice. Or, alors que la procédure en première instance m'a déjà coûté plus d'une dizaine de milliers d'euros, l'IEP ignore mes demandes de remboursement. Il a pourtant déjà remboursé les frais de mon collègue, Vincent Tournier. Il est difficile de ne pas voir ce traitement comme une mesure de rétorsion. Dans ces conditions, je pense faire valoir mes droits à la retraite, car cette histoire finira par avoir des conséquences pour ma santé.

« IL Y A UN AVANT ET UN APRÈS »

Entretien avec Vincent Tournier

Causeur. Avant le scandale de l'affichage, y a-t-il eu des signes indiquant que votre personne ou votre enseignement étaient contestés ?

Vincent Tournier. Je n'ai pas du tout anticipé la crise. Je n'étais pas très impliqué dans la vie interne de Sciences-Po. J'animais un cours sur l'islam. Deux ou trois ans avant les faits, la direction m'avait prévenu que des étudiants syndiqués avaient voulu le faire interdire. À l'époque, la direction m'avait invité à ne pas donner le sentiment de mettre tous les musulmans dans le même sac, ce qui m'avait tellement paru aller de soi que j'ai cru que cette histoire était réglée. Je n'ai pas su exactement ce qu'ils me reprochaient, mais je sais que certains constats passent très mal. C'est le cas, par exemple, lorsqu'on évoque l'importance des mariages consanguins dans le monde musulman, même en s'appuyant sur les analyses de la grande résistante et anthropologue Germaine Tillion, que nul ne peut soupçonner de racisme ou quand on décrit l'importance du fondamentalisme religieux, même si là encore il existe des données concordantes.

Comment avez-vous réagi lorsque vous avez appris que votre nom avait été affiché sur la porte de l'IEP assorti d'une association d'« islamophobie » ?

Au départ, j'ai pensé que l'affaire allait rester strictement locale, mais très vite elle a pris une dimension nationale. À partir de ce moment, votre propre histoire vous échappe. Vous devenez le professeur menacé de mort : vous êtes soit la victime d'une cabale islamo-gauchiste pour les uns, soit le salaud dénoncé à bon escient par des étudiants justiciers pour les autres. Même quand vous êtes victime d'un acte violent, vous devenez celui par qui le scandale arrive : cela vous isole. C'est comme si vous étiez marqué au fer rouge. Il y a un avant et un après.

Comment avez-vous vécu la réaction de vos collègues, des étudiants, de la direction ?

Dans un premier temps, tous ont condamné la délation par voie d'affichage. Mais assez vite une lecture politique a émergé qui nous a attribué la responsabilité de la crise. Certains collègues ont même été très loin dans la critique, nous déniaient le droit de parler d'islam. On voit aussi se mettre en place des réflexes prévisibles comme la volonté de protéger l'image de l'institution. Le pire, c'est que malgré le scandale provoqué par ces collages, les étudiants, notamment le leader de l'Union syndicale¹, ont assumé leur cabale lors d'une conférence de presse, en considérant que « des personnes concernées – donc des personnes musulmanes ou affiliées à l'islam » avaient été choquées par certains écrits. À aucun moment ils n'ont entrepris de faire marche arrière ou d'admettre leurs torts.

Comment un syndicat étudiant peut-il exercer une telle influence ?

Il y a sûrement plusieurs raisons, mais il est clair que les différentes réformes de l'enseignement supérieur ont eu pour effet de donner aux représentants étudiants une place très importante au sein des conseils d'administration. La montée en force de l'évaluation des enseignements les incite à penser qu'ils disposent d'un droit de regard sur la pédagogie. Il est même prévu que les étudiants ne peuvent être sanctionnés lorsqu'ils dénoncent des discriminations, ce qui encourage à organiser une sorte de traque généralisée. On soustraie aux étudiants la lutte contre les discriminations ou contre les violences faites aux femmes. Ceux-ci peuvent se sentir investis d'une mission de contrôle ou d'épuration qui vient conforter une radicalité déjà très présente. Les autorités universitaires n'ont alors plus vraiment la légitimité pour s'opposer à ces dérives. S'ajoute à cela la présence d'enseignants très politisés, y compris dans les instances de direction, ce qui crée un environnement propice aux dérapages.

Comment expliquer l'influence de syndicats très gauchistes sur les étudiants ?

La sélection des étudiants se fait certes par Parcoursup, mais l'un des facteurs de sélection, le plus discriminant, est l'engagement. Cela tend à favoriser des étudiants militants, immergés dans le monde associatif et politique. La diversité du recrutement en a pâti. On oublie aussi que le système tend désormais à sacraliser l'étudiant. Nombre de professeurs, pour conserver leur crédibilité, doivent faire preuve de prudence, voire de complaisance idéologique à l'égard des étudiants.

Et aujourd'hui, où en êtes-vous ?

Je travaille toujours à Sciences-Po Grenoble, mais mon cours a été supprimé faute d'étudiants. Je le regrette car je considère que ce sujet est aujourd'hui essentiel pour la société française. J'ai été placé pendant un temps sous protection policière à la suite de cette affaire. C'est une impression paradoxale. D'un côté c'est inquiétant, car cela vous rappelle la menace qui plane sur vous, mais de l'autre c'est très rassurant de voir arriver la cavalerie. D'autant que les gardes du corps sont souvent éminemment sympathiques et admirables. Sur un plan personnel, je n'ai pas flanché moralement, sans doute parce que je ne me suis jamais senti coupable de quoi que ce soit. •

^{*}Agrégé, Klaus Kinzler était professeur d'allemand et enseignait également la civilisation allemande à Sciences-Po Grenoble.

¹ Le syndicat gauchiste mis en cause dans le climat délétère régnant à Sciences-Po Grenoble dont les agissements ont été dénoncés par le rapport de l'inspection diligente par le ministère.

24 mars 2023 (NZZ)

<https://www.nzz.ch/meinung/amtlich-bewilligte-hetze-wie-staaten-denunzianten-foerdern-ld.1730589>

KOMMENTAR

Die Macht der Denunzianten – mit Slogans wie «#KeinPlatzfürHass» verteilen europäische Politiker Millionenbeiträge. Sie fördern damit Leute, die selber Hass verbreiten

Professoren werden als Faschisten verleumdet, Aktivisten prangern Wissenschaftler und Journalisten als Rassisten an. Statt diese Kultur des Verdachts und der Einschüchterung zu bekämpfen, wird sie von staatlichen Institutionen gefördert.

Lucien Scherrer

24.03.2023, 05.30 Uhr

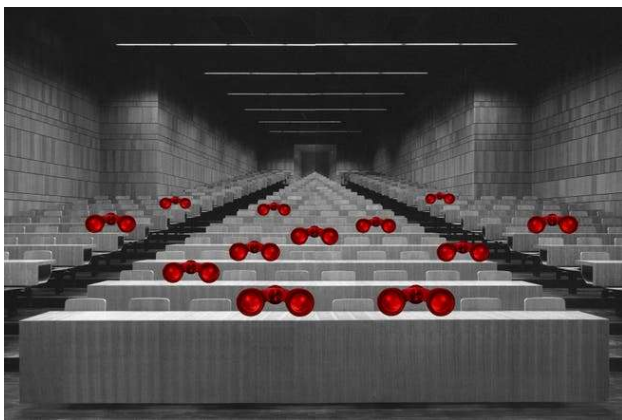


Illustration Simon Tanner / NZZ

Am 4. März 2021 werden **die Professoren Klaus Kinzler und Vincent Tournier** eines Verbrechens für schuldig befunden, von dem sie selber gar nichts wissen. «Faschisten in unseren Hörsälen», hat jemand am Eingang der Universität Grenoble geschrieben, «Kinzler und Tournier Rücktritt», und: «Islamophobie tötet». Auch in den sozialen Netzwerken werden die beiden beschimpft, von linken Studentengruppen, anonymen Trollen und Staatsangestellten. Es gibt Aufrufe, ihre Äusserungen in Vorlesungen aufzuschreiben und Verdächtiges zu melden. Eine Geschichtspräsidentin aus Rouen nennt Tournier einen Rassisten und einen Negationisten, also eine Person, die Auschwitz und Völkermorde leugnet. Die Angriffe auf die beiden Professoren sind so heftig, dass sie unter Polizeischutz gestellt werden müssen.

Der Fall der beiden Professoren hat für internationale Schlagzeilen gesorgt, die französische Justiz beschäftigt er bis heute. Eine von der französischen Regierung angeordnete Untersuchung ergab, dass Vincent Tournier und Klaus Kinzler weit davon entfernt sind, Faschisten zu sein. Sie träumen weder von einem Führerstaat, noch rufen sie zum Rassenhass auf. **Sie beschäftigen sich bloss kritisch mit fundamentalistischen Strömungen im Islam.**

Ein Klima der Angst und der Denunziation

Die «Affäre von Grenoble» ist mit Kafkas Prozess verglichen worden, mit Schauprozessen in sozialistischen Staaten, in denen Kritiker der absurdesten Verbrechen bezichtigt wurden. Die Studenten, so ist dem Bericht zu entnehmen, **hätten ein Klima der Angst geschaffen, mit Methoden, die an dunkelste Zeiten erinnerten:** Denunziation, Einschüchterung und Zermürbung. **Statt einzuschreiten, liess sie die Universität Grenoble wochenlang gewähren, aus Feigheit, wohl aber auch aufgrund politischer Sympathien im stark nach links neigenden Lehrpersonal.**

Grenoble mag ein Extrembeispiel sein, aber die Kultur des Verdachts, der Verleumdung und der aktivistischen Paralleljustiz, die dort zum Ausdruck kam, ist auch anderswo wieder salonfähig.

Paradoxerweise wird diese Kultur von staatlichen Institutionen begünstigt, die sich dem Kampf gegen Hass und Hetze verschrieben haben. Nicht selten kooperieren sie mit radikalen Aktivisten und verleihen ihnen damit eine Macht, die ihnen in einem demokratischen Rechtsstaat nicht zusteht. Dort bestimmen Gesetze und Gerichte, was strafbar ist und was nicht. Wer nicht justiziable Äusserungen wie Verbrechen ahnden will, weil sie ihm politisch nicht passen, sollte in diesem System weder als Demokratieexperte noch als Richter zu Rate gezogen werden.

Im an sich hehren Bemühen, Rassismus und Frauenverachtung zu bekämpfen oder den gesellschaftlichen Zusammenhalt zu stärken, geschieht in westlichen Demokratien jedoch oft genau das. Mit staatlichen Geldern alimentierte NGO, Stiftungen und Aktivisten werden dazu ermuntert, verdächtige Meinungen und Personen anzuprangern und die Grenzen des Sagbaren nach eigenem politischem Gutdünken festzulegen.

EU-Geld für Verschwörungstheoretiker

Die EU zum Beispiel hat 2019 einen «Islamophobiereport» mitfinanziert, der jedes Jahr darüber aufklären soll, welchen Anfeindungen Muslime in Europa ausgesetzt sind. Herausgegeben wird der Report von Sympathisanten der Muslimbruderschaft und der türkischen Regierung von Recep Tayyip Erdogan. Erdogan ist ein Islamist, der den französischen Präsidenten Emmanuel Macron aufforderte, er solle sich in psychologische Behandlung begeben, weil er nach der Ermordung des Lehrers Samuel Paty Massnahmen gegen Islamisten angeordnet hatte.

Die Jahresberichte lesen sich denn auch so, als hätten sich europäische Medien und Politiker gegen «den» Islam und «die» Muslime verschworen. Die medialen Reaktionen auf die islamistischen Terroranschläge in Frankreich finden die Autoren «hysterisch». Gefährlich sind ihrer Meinung nach nicht nur rechtsextreme Fremdenfeinde und Islamhasser. Sie stellen im Grunde alle Politiker, Journalisten und Wissenschaftler unter Rassismusverdacht, die sich kritisch mit Islamismus befassen.

Der französische Philosoph Pascal Bruckner, die liberale Berliner Muslimin Seyran Ates, die Schweizer Islamkritikerin Saïda Keller-Messahli, der französische Präsident Emmanuel Macron und die Zeichner von «Charlie Hebdo» – sie alle sind gemäss den EU-geförderten Autoren islamophob, und sie normalisieren eine «antimuslimische Rhetorik». Eine jüdische Journalistin, die für die Zeitung «Figaro» über islamistische Umtriebe recherchiert, wird namentlich genannt, weil sie «antimuslimische Sichtweisen» fördere.

Die Grüne Lisa Paus baut ein Bollwerk gegen Extremismus

Das sind ähnliche Methoden, mit denen auch die Professoren von Grenoble mundtot gemacht werden sollten. Es gehe, so erklärte einer der Verfasser des Islamophobie-Berichts einmal, nicht um Denunziation. Vielmehr prangere man Personen an, die nicht die Mächtigen, sondern «die bereits Marginalisierten und Ausgeschlossenen» kritisierten. Dass diese angeblichen Büttel der Mächtigen in einigen Fällen nur noch unter Polizeischutz leben können, während die angeblich marginalisierten Islamisten in Brüsseler Salons ein- und ausgehen, erwähnte er nicht.

Die EU hat ihre finanziellen Beiträge an den «Islamophobie-Report» mittlerweile zwar eingestellt, weil Betroffene wie Seyran Ates protestiert haben. Aber sobald ein Fördertopf versiegt, geht ein nächster auf. Dafür sorgt unter anderem der deutsche Staat, der sich mit gut gemeinten Demokratieförderungsmassnahmen laufend in Widersprüche verstrickt. Begleitet von Slogans wie

«Demokratie leben» werden jährlich Millionenbeträge verteilt, um ein «Bollwerk gegen den Extremismus» aufzubauen.

Allein in diesem Jahr will das Bundesministerium für Familien, Senioren, Frauen und Jugend von Lisa Paus (Grüne) im Rahmen des Programms «Demokratie leben» 200 Millionen Euro ausschütten, für all «jene, die sich für ein gutes Miteinander engagieren». Zu diesen Stützen der Gesellschaft gehört unter anderem die Amadeu-Antonio-Stiftung. Ursprünglich dem wichtigen Kampf gegen Rechtsextremismus verpflichtet, fasst diese Institution ihren Auftrag mittlerweile derart weit, dass sie überall «rechte Narrative» wittert.

Verweise auf die Stasi-Vergangenheit sind «rechts»

Wer zum Beispiel über den «importierten Antisemitismus» von Muslimen spricht, macht sich verdächtig, weil er angeblich den einheimischen Judenhass leugnet. Auch Begriffe wie «Zuwanderung» und «Clan-Kriminalität» sollte man vorsichtig verwenden, denn die Stiftung betrachtet sie als potenziell rassistische «Chiffren». Kürzlich hat die den regierenden Grünen nahe stehende Stiftung einen kleinen Skandal provoziert, weil sie ein Online-Meldeportal für antifeministische Vorfälle eingerichtet hat.

Denn um Frauenrechte, Gewalt oder Hasskriminalität geht es dabei nur zum Teil. Ähnlich wie die oben erwähnten Islamophobie-Forscher stellen die Stiftungsmitarbeiter Kritik an linksgrüner Ideologie faktisch auf eine Stufe mit körperlichen Übergriffen gegen Frauen. Wer Genderstudies als Geldverschwendung bezeichnet, Glottischläge für Unfug hält oder an einer Veranstaltung mit bekannten Antifeminist*innen teilnimmt, kann anonym gemeldet werden. Nachdem Kritik an diesen Methoden laut geworden war, versicherte die Stiftung, die Daten würden anonymisiert verarbeitet. Man wolle «keine Meinungen» dokumentieren, sondern nur «antifeministische Vorfälle».

Gleichzeitig hält sie aber fest, dass sie «Angriffe auf Geschlechtergerechtigkeit sowie Antidiskriminierungs- und Gleichstellungspolitiken» als «indiskutable Angriffe auf die Demokratie» betrachte. Sprich, die eigenen «Politiken» sind unantastbar, ihre Kritiker Feinde der Demokratie. Und bei allem Respekt vor der Anonymität behält sich die Stiftung vor, in ihren Lageberichten öffentliche Äußerungen von Politikern und Medienberichte zu zitieren, die sie für problematisch hält. Dass die bis 2022 amtierende Vorsitzende der Stiftung, Anetta Kahane, von 1974 bis 1982 für die DDR-Stasi politisch verdächtige Leute bespitzelt hat, sollte besser nicht thematisiert werden. Denn die Stiftung und ihre Verteidiger stellen die bloße Erwähnung dieser Tatsache unter Rechtsextremismus-Verdacht.

Hilfe für die «Zivilgesellschaft»

Mit seinen Fördermassnahmen für «jene, die sich für ein gutes Miteinander engagieren» unterstützt der deutsche Staat auch Organisationen, die sich in die französische Innenpolitik einmischen – und die Massnahmen der Regierung Macron gegen islamistische Hetzer und Demokratiefeinde hintertreiben. Das gilt für die sogenannte «Claim-Allianz», die sich unter Hashtags wie «#KeinPlatzfürHass» gegen antimuslimischen Rassismus einsetzt. Vertreter dieser Allianz fallen nicht nur mit Beschimpfungen von Islamkritikern auf, sie lobbyieren auch dafür, dass Verbote von islamistischen Organisationen in Frankreich rückgängig gemacht werden.

Am Herzen liegt Claim unter anderem das Komitee gegen die Islamophobie in Frankreich (CCIF), das die Regierung Macron im Herbst 2020 zur Selbstaflösung gezwungen hat, nach dem Mord an Samuel Paty. Dies, weil sich dieses Komitee im Dunstkreis der Muslimbruderschaft bewegt und seine Vertreter mit homophoben und antisemitischen Hasspredigern sympathisieren. Mit Slogans wie «Islamophobie tötet», Demonstrationen und Verschwörungstheorien über den angeblich strukturell rassistischen Staat Frankreich

hat das CCIF genau jenes politische Klima mitgeprägt, in dem die «Affäre von Grenoble» überhaupt erst möglich war.

Die französische Justiz hat Untersuchungen gegen mehrere Personen eingeleitet, die sich an der Hetzjagd gegen Klaus Kinzler und Vincent Tournier beteiligt haben. Sie zeigten wenig Unrechtsbewusstsein. Die Professorin, die Tournier als Holocaust-Leugner verleumdet hat, ist Anfang Januar zu einer Geldstrafe verurteilt worden. Ein funktionierender Rechtsstaat fördert keine Denunzianten und Verleumder. Er bekämpft sie. Das ist immer noch das beste Mittel für ein gutes Miteinander.

22 mars 2023 (Le Monde)

<https://nouveau-europresse-com.iepnomade-2.grenet.fr/Search/ResultMobile/0>

Le Monde

France, mercredi 22 mars 2023 120 mots, p. 12

Poursuites annulées contre un ex-étudiant de Sciences Po Grenoble

Le tribunal correctionnel de Grenoble a annulé, le 9 mars, les poursuites pour diffamation et injure à l'encontre de Thomas Mandroux, ex-président de l'Union syndicale de l'Institut d'études politiques de Grenoble, par Vincent Tournier, maître de conférences. Le cours sur l'islam de France de ce dernier avait fait l'objet d'un appel à témoignages pour relater d'éventuels « propos islamophobes », en février 2021. Faute d'éléments suffisants pour établir la responsabilité directe de Thomas Mandroux, la juge a décidé de renvoyer le ministère public « à mieux se pourvoir » en vue d'une saisine du juge d'instruction « aux fins de régularisation de la procédure ».

22 mars 2023 (Academia)

<https://academia.hypotheses.org/46386>

Science po Grenoble : les poursuites pour diffamation et injure contre un étudiant annulées

Publié le [22/03/2023](#) par [L'équipe des rédacteurs d'Academia](#)

Le maître de conférences Vincent Tournier avait porté plainte pour diffamation et injure envers un étudiant, président de l'UNEF Grenoble.



thomas.mandroux



J'ai pris connaissance, avec mon avocat, de la décision du tribunal correctionnel de Grenoble, à la suite de la poursuite initiée par M. Vincent Tournier, contre moi pour des faits de diffamation et d'injure dans le cadre des événements de l'IEP de Grenoble en 2021.

Le tribunal a fait droit aux demandes de mon avocat, Maître Arié Alimi, en annulant les poursuites.

Le parquet aura éventuellement la possibilité de réengager de nouvelles poursuites sous réserve qu'elles ne soient pas prescrites.



Sur Academia

1 mars 2023 (Dauphiné libéré)

<https://c.ledauphine.com/faits-divers-justice/2023/03/01/isere-grenoble-plainte-pour-diffamation-les-syndicats-etudiants-de-sciences-po-denoncent-une-atteinte-aux-libertes>

Plainte pour “diffamation” : les syndicats étudiants de Sciences Po dénoncent « une atteinte aux libertés »

Klaus Kinzler, professeur d’allemand à Sciences Po Grenoble avait porté plainte pour “diffamation”, en juin 2021, après la publication d’un communiqué signé par plusieurs associations étudiantes de l’Université Grenoble Alpes (UGA) à la suite de l’affaire des collages.



Les représentants de cinq organisations syndicales étudiantes ont donné une conférence de presse mardi. Photo Le DL /Laure MAMET

Laure MAMET - Hier à 19:55 | mis à jour hier à 21:48 - Temps de lecture : 3 min

Ce mardi 28 février, à 11 heures, la présidente de l’Unef Grenoble était convoquée devant un juge d’instruction du tribunal judiciaire de Paris en vue d’une potentielle mise en examen. En sa qualité de présidente de l’organisation, elle devait s’expliquer sur un communiqué publié sur différents supports, dont le compte Twitter de l’Unef, le 9 mars 2021, [après l’affaire des collages qui avait vivement secoué l’IEP](#).

Ce communiqué, intitulé “Sciences Po Grenoble : pour la liberté académique et pour les libertés syndicales des personnels et des étudiant·e·s”, a été attaqué par le professeur d’allemand Klaus Kinzler, [l’un des deux enseignants dont le nom avait été placardé sur les murs de l’IEP en mars](#). Ce dernier « a porté plainte contre X en juin 2021, à Paris, après la diffusion en ligne », détaille son avocat, Me Ivan Terel. De ce communiqué, Klaus Kinzler conteste précisément deux passages, nous indique son avocat [lire par ailleurs], qu’il juge donc diffamatoires à son égard.

Liberté d’expression et liberté syndicale

Mardi, à l’heure du rendez-vous dans le tribunal parisien, plusieurs organisations étudiantes ont tenu une conférence de presse sur le campus de l’UGA, à Grenoble, affirmant leur soutien envers leur camarade. Elles ont dénoncé « la dimension politique, plus que juridique, que semble prendre cette plainte ».

« Viser l’Unef, qui depuis plusieurs années est la cible de nombreuses campagnes racistes et islamophobes tant au niveau local que national, s’inscrit dans la logique ayant abouti à approfondir la crise ouverte en décembre 2020 plutôt qu’à la résoudre », ont affirmé les représentants de l’Union des étudiants de Grenoble, la CGT université de Grenoble, l’Unef Grenoble, la Confédération nationale du travail jeunes (CNT 38) et Solidaires étudiants.

« Les campagnes contre les libertés académiques et syndicales [...] visent à affaiblir cette capacité des organisations syndicales à défendre les intérêts matériels et moraux de la jeunesse et du monde du travail », ajoutent-ils également, s'étonnant que « l'Unef soit le seul syndicat visé » par cette procédure alors qu'il s'agissait d'un « communiqué unitaire signé par huit syndicats du monde du travail et du monde étudiant ».

« Ce communiqué (celui du 9 mars 2021, NDLR), d'autres syndicats que l'Unef l'ont publié, insiste Gwenaël pour la CGT, et si l'on ne peut pas faire de communiqué de presse, ce sont notre liberté syndicale et notre liberté d'expression qui sont remises en cause ».

Finalement, la présidente de l'Unef Grenoble n'a pas été mise en examen dans cette affaire, mais placée sous le statut de témoin assisté. Et d'espérer qu'elle aboutisse plus tard par un non-lieu.

Les passages contestés

Dans le communiqué mis en cause, les huit organisations syndicales revenaient sur les échanges tendus entre Klaus Kinzler et une enseignante-chercheuse de l'IEP lors de l'organisation de la Semaine pour l'égalité, à l'origine de l'affaire des collages.

“Nous tenons à affirmer notre soutien plein et entier à une collègue enseignante-chercheuse de Sciences Po Grenoble attaquée personnellement dans l'exercice de sa liberté académique. En effet, non seulement sa légitimité et les travaux scientifiques qu'elle mobilisait pour l'organisation de l'atelier ont été déniés au nom d'opinions personnelles par deux enseignants, mais elle s'est retrouvée empêchée, suite aux pressions exercées par ces deux enseignants, d'organiser cet atelier comme initialement prévu”, affirmaient-ils.

Et c'est justement cet extrait qui est visé dans la plainte, ainsi qu'un autre : “Nous souhaitons ici réaffirmer que le racisme et l'islamophobie n'ont pas leur place, ni dans les établissements d'enseignement supérieur, ni dans la société”.

S'il n'est à aucun moment mentionné son nom dans ce communiqué, le professeur d'allemand estime que « tout le monde savait » qu'il s'agissait de lui à l'époque.

1 mars 2023 (Place Grenet)

<https://www.placegrenet.fr/2023/03/01/affaire-sciences-po-lunef-grenoble-visee-par-une-plainte-pour-diffamation-deposee-par-lun-des-professeurs-concernes/594606>

Affaire Sciences Po : l'Unef Grenoble visée par une plainte pour diffamation déposée par l'un des

FOCUS – La présidente de l'Unef Grenoble était convoquée mardi 28 février 2023 au tribunal judiciaire de Paris. En cause, une plainte pour diffamation visant un communiqué unitaire de mars 2021 et déposée par l'un des professeurs de Sciences Po Grenoble accusés par des étudiants d'islamophobie, mais depuis [réhabilités dans un rapport](#)¹. **L'audition n'ayant pas débouché sur une mise en examen, le syndicat a été placé sous le statut de témoin assisté.** Néanmoins, **les signataires du communiqué y voient une attaque contre les libertés syndicales et s'étonnent que l'Unef soit la seule organisation ciblée.**

Deux ans après, « [l'affaire Sciences Po](#) » n'en finit plus de [rebondir sur le terrain judiciaire](#). Énième épisode, mardi 28 février 2023 : la convocation de la présidente de l'Unef Grenoble devant une juge d'instruction, au tribunal judiciaire de Paris, pour une audition préalable à une mise en examen.

En cause, une plainte pour diffamation visant [un communiqué unitaire](#) publié le 9 mars 2021 sur [le compte Twitter de l'Unef Grenoble](#) et signé par plusieurs syndicats étudiants et de personnels de l'Université Grenoble Alpes (UGA)².

Klaus Kinzler, enseignant à Sciences Po Grenoble, a déposé une plainte contre X pour diffamation visant un communiqué signé par plusieurs syndicats, le 9 mars 2021, mais seule l'Unef Grenoble a été convoquée pour une audition, le 28 février 2023. DR (photo d'illustration)

Enfin, l'Unef Grenoble n'a pas été mise en examen au terme de cette brève audition. **L'organisation étudiante a donc été placée sous le statut de témoin assisté. Une décision qui lui « permettra d'avoir accès au dossier », indique sa présidente Emma.**

Une plainte contre X mais « seule l'Unef est auditionnée »

Le titre du communiqué mis en cause ? « [Sciences Po Grenoble](#) : pour la liberté académique et pour les libertés syndicales des personnels et des étudiants ». Les organisations signataires s'exprimaient alors sur la polémique naissante causée par [les accusations d'islamophobie](#) à l'encontre de [Klaus Kinzler](#) et [Vincent Tournier](#). Deux enseignants de l'Institut d'études politiques (IEP) [ciblés nommément par des collages](#) sur les murs de l'établissement, le 4 mars 2021.

Klaus Kinzler et Vincent Tournier, professeurs à Sciences Po Grenoble, avaient été qualifiés de « fascistes » dans des tags inscrits sur les murs de l'IEP, le 4 mars 2021. DR

C'est d'ailleurs Klaus Kinzler qui est à l'origine de cette plainte contre X pour diffamation, annonce Emma. « Pourtant, la plainte déposée ne vise que l'Unef Grenoble », s'étonnent les syndicats CGT, CNT, Solidaires, UEG et Unef, qui ont dénoncé ce mardi, lors d'une conférence de presse sur le campus, « **une nouvelle attaque contre les libertés syndicales** ».

Les militants syndicaux pointent ainsi « la dimension politique, plus que juridique » de la plainte. « Toutes les organisations sont autant responsables les unes que les autres des propos tenus dans le communiqué mais seule l'Unef Grenoble est auditionnée », constate Astrid, militante à l'Unef.

« Le nom de Klaus Kinzler n'est cité à aucun moment dans le communiqué »

« Viser l'Unef qui, depuis plusieurs années, est la cible de nombreuses campagnes racistes et islamophobes tant au niveau local que national, s'inscrit dans la logique ayant abouti à approfondir la crise ouverte en décembre 2020 plutôt qu'à la résoudre », affirment les organisations signataires. **Une référence au débat engagé, fin 2020, autour de l'atelier « Racisme, islamophobie, antisémitisme » prévu pour la Semaine pour l'égalité de Sciences Po Grenoble.**

Quels sont les passages considérés comme diffamatoires dans le communiqué de mars 2021 ? Difficile à dire... Car Emma, sur les conseils de son avocate, ne souhaite pas préciser les propos mis en cause. En outre, souligne la présidente de l'Unef Grenoble, « le nom de Klaus Kinzler n'est cité à aucun moment dans le communiqué, ni aucun autre nom d'ailleurs ».

Celle-ci évoque simplement des passages concernant « la lutte contre le racisme et les difficultés rencontrées par une collègue enseignante-chercheuse de l'IEP ». Cette dernière avait, selon les syndicats étudiants, subi des « pressions » exercées par les deux professeurs, se retrouvant « empêchée d'organiser cet atelier comme initialement prévu ».

Emma « espère un non-lieu » (...) et ne cache pas son « agacement » face à « une démarche qui avait pour but de [lui] faire perdre du temps et de l'argent », selon elle.

Quid de la suite ? Emma « espère un non-lieu » et pense qu'elle ne sera « pas reconvoquée ». D'après son avocate, « s'il y a des suites, ça ne devrait pas être contre l'Unef » spécifiquement, rapporte-t-elle. « Soulagée » de ne pas avoir été mise en examen, la présidente de l'Unef Grenoble ne cache toutefois pas son « agacement » face à « une démarche qui avait pour but de [lui] faire perdre du temps et de l'argent », selon elle.

« Je suis étudiante. J'ai dû me payer un aller-retour sur Paris pour une audition qui a duré à peine 15 minutes ! », s'emporte-t-elle ainsi. Les syndicats, qui donnent rendez-vous le 7 mars pour la prochaine journée d'action contre la réforme des retraites, se disent quant à eux inquiets. « Si on ne peut plus faire de communiqué de presse, c'est notre liberté d'expression qui est remise en cause », craint Gwenaël, militant à la CGT Université de Grenoble.

19 février 2023 (Dauphiné libéré)

<https://c.ledauphine.com/faits-divers-justice/2023/03/01/isere-grenoble-plainte-pour-diffamation-les-syndicats-etudiants-de-sciences-po-denoncent-une-atteinte-aux-libertes>

Plainte pour “diffamation” : les syndicats étudiants de Sciences Po dénoncent « une atteinte aux libertés »

Klaus Kinzler, professeur d’allemand à Sciences Po Grenoble avait porté plainte pour “diffamation”, en juin 2021, après la publication d’un communiqué signé par plusieurs associations étudiantes de l’Université Grenoble Alpes (UGA) à la suite de l’affaire des collages.

Laure MAMET - Hier à 19:55 | mis à jour hier à 21:48 - Temps de lecture : 3 min

Ce mardi 28 février, à 11 heures, la présidente de l’Unef Grenoble était convoquée devant un juge d’instruction du tribunal judiciaire de Paris en vue d’une potentielle mise en examen. En sa qualité de présidente de l’organisation, elle devait s’expliquer sur un communiqué publié sur différents supports, dont le compte Twitter de l’Unef, le 9 mars 2021, [après l’affaire des collages qui avait vivement secoué l’IEP](#).

Ce communiqué, intitulé “Sciences Po Grenoble : pour la liberté académique et pour les libertés syndicales des personnels et des étudiant·e·s”, a été attaqué par le professeur d’allemand Klaus Kinzler, [l’un des deux enseignants dont le nom avait été placardé sur les murs de l’IEP en mars](#). Ce dernier « a porté plainte contre X en juin 2021, à Paris, après la diffusion en ligne », détaille son avocat, Me Ivan Terel. De ce communiqué, Klaus Kinzler conteste précisément deux passages, nous indique son avocat [lire par ailleurs], qu’il juge donc diffamatoires à son égard.

Liberté d’expression et liberté syndicale

Mardi, à l’heure du rendez-vous dans le tribunal parisien, plusieurs organisations étudiantes ont tenu une conférence de presse sur le campus de l’UGA, à Grenoble, affirmant leur soutien envers leur camarade. Elles ont dénoncé « la dimension politique, plus que juridique, que semble prendre cette plainte ».

« Viser l’Unef, qui depuis plusieurs années est la cible de nombreuses campagnes racistes et islamophobes tant au niveau local que national, s’inscrit dans la logique ayant abouti à approfondir la crise ouverte en décembre 2020 plutôt qu’à la résoudre », ont affirmé les représentants de l’Union des étudiants de Grenoble, la CGT université de Grenoble, l’Unef Grenoble, la Confédération nationale du travail jeunes (CNT 38) et Solidaires étudiants.



Les représentants de cinq organisations syndicales étudiantes ont donné une conférence de presse mardi. Photo Le DL /Laure MAMET

« Les campagnes contre les libertés académiques et syndicales [...] visent à affaiblir cette capacité des organisations syndicales à défendre les intérêts matériels et moraux de la jeunesse et du monde du travail », ajoutent-ils également, s’étonnant que « l’Unef soit le seul syndicat visé » par cette procédure alors qu’il s’agissait d’un « communiqué unitaire signé par huit syndicats du monde du travail et du monde étudiant ».

« Ce communiqué (celui du 9 mars 2021, NDLR), d'autres syndicats que l'Unef l'ont publié, insiste Gwenaël pour la CGT, et si l'on ne peut pas faire de communiqué de presse, ce sont notre liberté syndicale et notre liberté d'expression qui sont remises en cause ».

Finalement, la présidente de l'Unef Grenoble n'a pas été mise en examen dans cette affaire, mais placée sous le statut de témoin assisté. Et d'espérer qu'elle aboutisse plus tard par un non-lieu.

Les passages contestés

Dans le communiqué mis en cause, les huit organisations syndicales revenaient sur les échanges tendus entre Klaus Kinzler et une enseignante-chercheuse de l'IEP lors de l'organisation de la Semaine pour l'égalité, à l'origine de l'affaire des collages.

“Nous tenons à affirmer notre soutien plein et entier à une collègue enseignante-chercheuse de Sciences Po Grenoble attaquée personnellement dans l'exercice de sa liberté académique. En effet, non seulement sa légitimité et les travaux scientifiques qu'elle mobilisait pour l'organisation de l'atelier ont été déniés au nom d'opinions personnelles par deux enseignants, mais elle s'est retrouvée empêchée, suite aux pressions exercées par ces deux enseignants, d'organiser cet atelier comme initialement prévu”, affirmaient-ils.

Et c'est justement cet extrait qui est visé dans la plainte, ainsi qu'un autre : “Nous souhaitons ici réaffirmer que le racisme et l'islamophobie n'ont pas leur place, ni dans les établissements d'enseignement supérieur, ni dans la société”.

S'il n'est à aucun moment mentionné son nom dans ce communiqué, le professeur d'allemand estime que « tout le monde savait » qu'il s'agissait de lui à l'époque.

1 mars 2023 (Place Grenet)

<https://www.placegrenet.fr/2023/03/01/affaire-sciences-po-lunef-grenoble-visee-par-une-plainte-pour-diffamation-deposee-par-lun-des-professeurs-concernes/594606>

Affaire Sciences Po : l'Unef Grenoble visée par une plainte pour diffamation déposée par l'un des

FOCUS – La présidente de l'Unef Grenoble était convoquée mardi 28 février 2023 au tribunal judiciaire de Paris. En cause, une plainte pour diffamation visant un communiqué unitaire de mars 2021 et déposée par l'un des professeurs de Sciences Po Grenoble accusés par des étudiants d'islamophobie, mais depuis [réhabilités dans un rapport](#)¹. **L'audition n'ayant pas débouché sur une mise en examen, le syndicat a été placé sous le statut de témoin assisté.** Néanmoins, **les signataires du communiqué y voient une attaque contre les libertés syndicales et s'étonnent que l'Unef soit la seule organisation ciblée.**

Deux ans après, « [l'affaire Sciences Po](#) » n'en finit plus de [rebondir sur le terrain judiciaire](#). Énième épisode, mardi 28 février 2023 : la convocation de la présidente de l'Unef Grenoble devant une juge d'instruction, au tribunal judiciaire de Paris, pour une audition préalable à une mise en examen.

En cause, une plainte pour diffamation visant [un communiqué unitaire](#) publié le 9 mars 2021 sur [le compte Twitter de l'Unef Grenoble](#) et signé par plusieurs syndicats étudiants et de personnels de l'Université Grenoble Alpes (UGA)².

Klaus Kinzler, enseignant à Sciences Po Grenoble, a déposé une plainte contre X pour diffamation visant un communiqué signé par plusieurs syndicats, le 9 mars 2021, mais seule l'Unef Grenoble a été convoquée pour une audition, le 28 février 2023. DR (photo d'illustration)

Enfin, l'Unef Grenoble n'a pas été mise en examen au terme de cette brève audition. **L'organisation étudiante a donc été placée sous le statut de témoin assisté. Une décision qui lui « permettra d'avoir accès au dossier », indique sa présidente Emma.**

Une plainte contre X mais « seule l'Unef est auditionnée »

Le titre du communiqué mis en cause ? « [Sciences Po Grenoble](#) : pour la liberté académique et pour les libertés syndicales des personnels et des étudiants ». Les organisations signataires s'exprimaient alors sur la polémique naissante causée par [les accusations d'islamophobie](#) à l'encontre de [Klaus Kinzler](#) et [Vincent Tournier](#). Deux enseignants de l'Institut d'études politiques (IEP) [ciblés nommément par des collages](#) sur les murs de l'établissement, le 4 mars 2021.

Klaus Kinzler et Vincent Tournier, professeurs à Sciences Po Grenoble, avaient été qualifiés de « fascistes » dans des tags inscrits sur les murs de l'IEP, le 4 mars 2021. DR

C'est d'ailleurs Klaus Kinzler qui est à l'origine de cette plainte contre X pour diffamation, annonce Emma. « Pourtant, la plainte déposée ne vise que l'Unef Grenoble », s'étonnent les syndicats CGT, CNT, Solidaires, UEG et Unef, qui ont dénoncé ce mardi, lors d'une conférence de presse sur le campus, « **une nouvelle attaque contre les libertés syndicales** ».

Les militants syndicaux pointent ainsi « la dimension politique, plus que juridique » de la plainte. « Toutes les organisations sont autant responsables les unes que les autres des propos tenus dans le communiqué mais seule l'Unef Grenoble est auditionnée », constate Astrid, militante à l'Unef.

« Le nom de Klaus Kinzler n'est cité à aucun moment dans le communiqué »

« Viser l'Unef qui, depuis plusieurs années, est la cible de nombreuses campagnes racistes et islamophobes tant au niveau local que national, s'inscrit dans la logique ayant abouti à approfondir la crise ouverte en décembre 2020 plutôt qu'à la résoudre », affirment les organisations signataires. Une référence au débat engagé, fin 2020, autour de l'atelier « Racisme, islamophobie, antisémitisme » prévu pour [la Semaine pour l'égalité de Sciences Po Grenoble](#).

Quels sont les passages considérés comme diffamatoires dans le communiqué de mars 2021 ? Difficile à dire... Car Emma, sur les conseils de son avocate, ne souhaite pas préciser les propos mis en cause. En outre, souligne la présidente de l'Unef Grenoble, « le nom de Klaus Kinzler n'est cité à aucun moment dans le communiqué, ni aucun autre nom d'ailleurs ».

Celle-ci évoque simplement des passages concernant « la lutte contre le racisme et les difficultés rencontrées par une collègue enseignante-chercheuse de l'IEP ». Cette dernière avait, selon les syndicats étudiants, subi des « pressions » exercées par les deux professeurs, se retrouvant « empêchée d'organiser cet atelier comme initialement prévu ».

Emma « espère un non-lieu » (...) et ne cache pas son « agacement » face à « une démarche qui avait pour but de [lui] faire perdre du temps et de l'argent », selon elle.

Quid de la suite ? Emma « espère un non-lieu » et pense qu'elle ne sera « pas reconvoquée ». D'après son avocate, « s'il y a des suites, ça ne devrait pas être contre l'Unef » spécifiquement, rapporte-t-elle. « Soulagée » de ne pas avoir été mise en examen, la présidente de l'Unef Grenoble ne cache toutefois pas son « agacement » face à « une démarche qui avait pour but de [lui] faire perdre du temps et de l'argent », selon elle.

« Je suis étudiante. J'ai dû me payer un aller-retour sur Paris pour une audition qui a duré à peine 15 minutes ! », s'emporte-t-elle ainsi. Les syndicats, qui donnent rendez-vous le 7 mars pour la prochaine journée d'action contre la réforme des retraites, se disent quant à eux inquiets. « Si on ne peut plus faire de communiqué de presse, c'est notre liberté d'expression qui est remise en cause », craint Gwenaël, militant à la [CGT Université de Grenoble](#).

19 février 2023 (Marianne)

<https://www.marianne.net/societe/education/olivier-beaud-les-presidents-duniversites-ne-defendent-pas-assez-la-liberte-academique>

Olivier Beaud : "Les présidents d'universités ne défendent pas assez la liberté académique"



La liberté académique est une notion souvent incomprise dans l'Hexagone.
/SIPA

Entretien

Propos recueillis par [Lucas Planavergne](#)

Publié le 15/02/2023 à 17:04

Une mission sur la liberté académique, notion régulièrement contestée, vient d'être confiée par France Universités au directeur de Sciences Po, Mathias Vicherat. Mais que signifie vraiment cette notion et pourquoi certains jugent qu'elle est en danger ? Olivier Beaud, professeur de droit constitutionnel à l'université Panthéon-Assas et auteur de l'ouvrage « Le savoir en danger : menaces sur la liberté académique » (PUF, 2021), livre son analyse à « Marianne ».

Débat autour de « l'islamo-gauchisme » après les propos de l'ex-ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal, affaire Klaus Kinzler, ce professeur d'allemand accusé d'« islamophobie » et suspendu par la direction de son établissement, Sciences Po Grenoble... En France, la notion de liberté académique, qui protège l'indépendance des universitaires, reste encore souvent incomprise, quand elle n'est pas clairement remise en cause. Une mission sur le sujet, confiée par France Universités – qui rassemble les dirigeants de l'enseignement supérieur – à Sciences Po Paris et son directeur Mathias Vicherat, a débuté ce vendredi 10 février. L'objectif : « formuler des propositions, d'ici décembre 2023, afin de tracer des perspectives ambitieuses d'évolution pour l'État, pour la recherche et l'enseignement, et pour les établissements dans le respect de leur autonomie ».

Pour Olivier Beaud, professeur de droit constitutionnel à l'université Paris II Panthéon-Assas et auteur de l'ouvrage *Le savoir en danger : menaces sur la liberté académique* (2021, PUF), si la notion se voit de plus en plus menacée, c'est en raison d'interventions de l'administration, des pouvoirs publics et économiques, mais aussi de certains groupes d'étudiants militants.

Marianne : Tout d'abord, que signifie la notion de « liberté académique » ?

Olivier Beaud : Elle permet de protéger les professeurs de l'enseignement supérieur contre les intrusions extérieures, qu'elles soient politiques, religieuses – historiquement l'Église –, économiques ou encore issues de la société civile. Sans elle, un universitaire ne peut pas faire son travail correctement ! En fait, il s'agit d'une triple liberté. D'abord celle de recherche, qui signifie qu'un universitaire a le droit, dans le cadre de son métier, de choisir ses objets d'études, qu'il juge scientifiquement pertinent. Et personne, sauf exception au regard de la loi, ne doit lui dicter quoi que ce soit. Il y a ensuite la liberté d'enseignement, c'est-à-dire le fait

de décider soi-même des thèmes à enseigner, sans contrainte, à la différence du secondaire où il y a des programmes à suivre. Enfin, la troisième liberté, qui est aussi la plus compliquée à expliquer : la liberté d'expression. En France, à la différence des autres fonctionnaires, un universitaire est moins limité, dans son droit de critique par exemple.

Que dit la loi ?

La loi française n'a justement jamais reconnu la liberté académique, en ces termes du moins. Les juristes parlent plutôt de « libertés académiques », au pluriel. Celles-ci correspondent grosso modo à ce que j'ai dit sur la liberté académique, mais en englobant, en plus, ce que l'on appelle des « franchises universitaires », c'est-à-dire une protection à l'égard du pouvoir de police, ainsi que le fait qu'un universitaire est jugé pour ses manquements uniquement par des pairs, en procédure disciplinaire. On a reculé sur la question, car ce principe a été en partie modifié par une loi de 2019 : le président du conseil disciplinaire d'appel est désormais un membre du Conseil d'État. On peut donc dire que la liberté académique est seulement reconnue partiellement dans l'Hexagone.

Est-ce une notion spécifique à la France ?

Non, la liberté académique est universelle et valable dans toutes les vraies universités. Mais cela ne veut pas dire qu'elle est respectée partout. Dans les régimes autoritaires, il n'y en a pas. Comme par hasard, en Turquie, des universitaires sont emprisonnés. En Hongrie, l'université d'Europe centrale de [George Soros](#) a été chassée du pays. D'ailleurs, ce principe n'est même pas respecté en France... Ce n'est pas pour rien si une mission sur le sujet a été lancée.

En 2021, le cas de Klaus Kinzler ce professeur de l'IEP de Grenoble accusé « d'islamophobie » et suspendu de ses fonctions pour des « propos diffamatoires dans plusieurs médias » contre son établissement, a beaucoup fait réagir. Pourquoi, selon vous, cette affaire ne renvoie à la liberté universitaire, mais plutôt la liberté d'expression ?

Dans les deux cas, on a à faire à une liberté d'expression, qui peut être un fragment de la liberté académique, mais aussi un droit de l'Homme. Quand Klaus Kinzler, qui est professeur d'allemand, s'exprime sur ce qu'il juge être de la tolérance de ses collègues envers l'islamisme, ce n'est pas dans son domaine de compétence. **Il s'exprime en tant que citoyen, il a tout à fait le droit de le faire. Mais il ne peut pas revendiquer la liberté académique. Il faut préciser que cette dernière est une liberté professionnelle. Elle est réservée aux universitaires et plus particulièrement quand cela concerne leur discipline scientifique.** L'expression d'une conviction politique, par exemple, relève de la liberté d'expression, dont jouit chaque citoyen.

D'où viennent les principales atteintes à la liberté académique ?

La pression de l'administration est la plus grande menace. Elle pourrit le travail des universitaires au quotidien. Cela concerne l'organisation de leur travail ou encore le fait de les transformer en de véritables « pions » pour surveiller des examens qui ne relèvent même pas de leur domaine... Évidemment, seuls les universitaires vivent cette situation, qui n'intéresse pas le grand public car ce sont des détails de la vie de tous les jours et pas des grands scandales.

Il y a une quantité d'exemples. Le président de la fac de Reims, membre de France Universités, n'a par exemple pas du tout soutenu ses professeurs quand ceux-ci protestaient contre l'administration voulant leur imposer une formation en informatique pour le « paramétrage des examens ». Des centaines d'heures de perdues, pour quelque chose qui n'a rien à voir avec le métier d'universitaire. Les présidents d'universités ne défendent pas assez la liberté académique. S'ils le font maintenant, tant mieux. Mais je reste sceptique.

Avec l'intervention du président d'Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez, qui a coupé les subventions de la région à l'IEP de Grenoble après l'affaire Klaus Kinzler, nous avons aussi vu que les pouvoirs politiques jouent aussi leur rôle...

C'est en effet un exemple édifiant d'intrusions extérieures dans le financement d'établissements d'enseignement supérieur et une atteinte à la liberté académique au sens institutionnel de l'auto-

gouvernance. C'est d'ailleurs, d'après moi, le vrai scandale de cette affaire à l'IEP de Grenoble. Le fait de supprimer des subventions à un établissement pour des raisons politiques et idéologiques est intolérable. À ma connaissance, c'est assez inédit.

Les dotations d'entreprises privées aux universités entravent-elles aussi, de fait, la liberté académique ?

C'est plus compliqué que cela. Ce qui est sûr, c'est que certaines entreprises privées n'aiment pas cette liberté. Dans mon livre, j'évoque les procès baillons, totalement arbitraires, qui sont intentés par des grandes firmes riches contre des universitaires. C'est grâce, car cela oblige ces derniers à subir la procédure, avec le stress et l'argent que cela demande.

En ce qui concerne les financements privés, non, cela ne conduit pas forcément à des entraves, sinon il n'y aurait pas de liberté académique dans un pays comme les États-Unis. C'est le cas en revanche quand celui qui finance contrôle les publications et censure les résultats qui leur déplaisent. Le risque, c'est un abus de pouvoir pour des raisons financières. Les financements publics aussi peuvent poser des problèmes. En France, une revue sur l'Afrique contemporaine a notamment été censurée pour un texte sur le Mali que l'État n'a pas apprécié.

Vous évoquez également le danger que représente la pression de certains étudiants sur leurs enseignants. Quelles formes cela prend ?

Ce sont toutes ces histoires de « wokes » et de « cancel culture ». Dans mon livre, je parle de causes « identitaires », comme la lutte contre le racisme ou encore le combat féministe. Certains prétendent que cette menace est une invention de la droite et de l'extrême droite, mais il faut être aveugle pour dire cela.

« Je ne crois pas à l'intervention des juges, souvent néfaste en la matière, à l'image du Conseil d'État. »

Quand un professeur ne peut plus tenir des propos parce qu'ils peuvent heurter ou offenser des minorités d'étudiants, la liberté d'enseignement est forcément réduite. Cela conduit à de l'autocensure. Il y a aussi des diffusions de films empêchées, des pièces de théâtres interrompues. C'est visible en France et encore plus dans les pays anglo-saxons, comme les États-Unis, où les frais de scolarité sont très élevés. Les étudiants payent cher leurs études et ont donc un véritable pouvoir, qu'ils exercent contre les universitaires et sur les managers.

Après cet état de lieu assez pessimiste, avez-vous des pistes pour améliorer la situation ?

Je ne crois pas à l'intervention des juges, souvent néfaste en la matière, à l'image du Conseil d'État. La véritable solution, c'est la défense des libertés académiques par les universitaires eux-mêmes, ainsi que par ceux qui les représentent. Il faut également que l'opinion et les pouvoirs publics prennent conscience de l'importance de ce principe.

3 février 2023 (Dauphiné libéré) [Droit de réponse de Klaus Kinzler](#)

<https://c.ledauphine.com/faits-divers-justice/2023/01/13/isere-grenoble-nouvelle-condamnation-apres-l-affaire-des-collages-a-l-iep>

Note : l'article digital paru le 14 janvier (voir lien) contenant une contrevérité a été changé sur la demande de mes avocats.

Le « droit de réponse » que nous avons exigé n'a pas été publié sur la version digitale mais uniquement dans version papier, le 3 février 2023. Voici une photo de ce droit de réponse.



The image is a screenshot of a newspaper article. At the top, there is a blue header with the text "DROIT DE RÉPONSE" in white capital letters. Below the header, the text is arranged in two columns. The left column contains the following text: "À la suite de notre article publié dans nos éditions du 14 janvier, M. Klaus Kinzler a sollicité, comme la loi le lui permet, la publication de ce droit de réponse :". This is followed by a quote: "Contrairement à ce qui a été affirmé dans un article intitulé 'Nouvelle condamnation après l'affaire des collages à l'IEP', M. Klaus Kinzler, professeur d'allemand à Sciences Po Grenoble n'a pas prononcé le nom de la directrice du laboratoire Pacte direct sur CNEWS, ce que le visionnage de l'extrait confirme sans l'ombre d'un doute. Il ne peut donc se voir reprocher les réactions qui s'en sont suivies. Une vérification préalable à la publication d'une accusation infondée". The right column contains the text: "d'une telle gravité aurait aisément permis d'éviter le trouble injustement causé à M. Kinzler." followed by: "Notre rédaction précise que ce n'est effectivement pas Klaus Kinzler qui a prononcé le nom de l'ex-directrice du laboratoire Pacte durant l'émission, mais bien le présentateur, Pascal Praud. Anne-Laure Amilhat Szary a d'ailleurs porté plainte contre le présentateur pour 'diffamation' après cet épisode. Klaus Kinzler est lui aussi visé par une plainte de la chercheuse pour 'diffamation publique à raison du sexe' après des propos tenus lors de la même émission, le 9 mars 2021 sur CNEWS." On the left side of the screenshot, there is a vertical list of words: "af", "qui", "ute", "ent", "lan", "ion", "que", "ans", "ale", "nce", "aire", "ale,", "é ».", "ane", "ro-", "en", "iple".

16 janvier 2023 (Libération) [Version corrigée par Libération sur les instances de Klaus Kinzler](#)

https://www.liberation.fr/societe/police-justice/cyberharcèlement-dune-enseignante-de-liep-de-grenoble-les-auteurs-condamnés-a-une-amende-20230113_2J2IHUE6ZBDV5AOX22XM2GWDRY/

Justice

Cyberharcèlement d'une enseignante de l'IEP de Grenoble : les auteurs condamnés à une amende

« Islamo-gauchisme », la polémique

La sanction est tombée pour les seniors coupables de harcèlement à l'encontre d'Anne-Laure Amilhat Szary. Ils écotent de 3 000 euros d'amende avec sursis et d'un an d'inéligibilité.



Anne-Laure Amilhat Szary avait subi un déferlement de haine en ligne en 2021. (Twitter @PACTE_grenoble)

par [Olivier Monod](#)

publié le 13 janvier 2023 à 16h08

La justice ne laisse plus le cyberharcèlement impuni, même quand ses auteurs sont des seniors jusqu'à présent sans histoire. Les 10 prévenus accusés de harcèlement en ligne et de menace de mort à l'encontre d'Anne-Laure Amilhat Szary, professeure des universités, dans le cadre de [la polémique sur l'Institut d'études politiques de Grenoble en mars 2021](#), ont été reconnus coupable par le tribunal correctionnel de Paris ce vendredi 13 janvier. L'un d'entre eux est également condamné pour injure sexiste. Ils écotent tous de 3 000 euros d'amende avec sursis et d'un an d'inéligibilité. Ils doivent également collectivement verser à la victime 4 000 euros pour préjudice moral et 1 500 euros pour ses frais d'avocat.

De quoi donner tort à l'un d'entre eux, Dominic V., 56 ans absent [lors de l'audience le 2 décembre](#) et qui avait déclaré lors de sa garde à vue que «*seuls des rappels à la loi sont prononcés*» dans ce genre de cas. Les condamnés se sont retrouvés acteurs d'une polémique à tiroir complexe dont ils ne savaient souvent rien, ou pas grand-chose. Pour rappel, leur victime, Anne-Laure Amilhat Szary, 52 ans, est l'ancienne directrice du laboratoire de sciences sociales de Grenoble. Son nom a été propulsé dans le débat public il y a un an et demi, [après l'affichage sur les murs du campus de l'IEP de Grenoble](#) par des étudiants du nom de deux professeurs taxés de fascisme et d'islamophobie. Une démarche irresponsable quelques mois seulement après [l'assassinat de Samuel Paty](#), enseignant de géographie accusé à tort d'islamophobie sur les réseaux sociaux.

L'un des deux enseignants grenoblois mis en cause, [Klaus Kinzler](#), avait alors décidé de répondre médiatiquement. Lors de son passage dans son émission, [Pascal Praud sur CNews](#), met sur la place publique le nom d'Anne-Laure Amilhat Szary. Klaus Kinzler lui reprochait de l'avoir recadré après un échange de mails dans lequel il remettait en cause la présence du mot «*islamophobie*» sur le même plan que «*racisme*» et «*antisémitisme*», dans l'intitulé d'un séminaire sur les discriminations. Klaus Kinzler a

par la suite été suspendu en décembre 2021 pour avoir tenu «des propos diffamatoires dans plusieurs médias contre l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel il est en poste».

Raphaël Kempf, l'avocat de la victime, rappelle à Libération que «l'enquête a démontré que ces enquêtes provenaient de l'extrême droite [beaucoup des messages incriminés ont été posté sur des groupes Facebook de soutien à Eric Zemmour ou Marion Maréchal Le Pen, ndlr]. *Le danger de ce courant politique est tel aujourd'hui qu'il met en danger des universitaires et des enseignants*».

Mise à jour à 17h30 avec la réaction de Raphaël Kempf.

Mise à jour le 15/01 à 14h53 : contrairement à ce qui était indiqué dans un premier temps, c'est bien Pascal Praud et non Klaus Kinzler, qui a cité le nom d'Anne-Laure Amilhat Szary lors de l'émission du 9 mars 2021.

13 janvier 2023 (Libération) [Version 1 \(avec une erreur, corrigée ensuite, voir version 2\)](#)

https://www.liberation.fr/societe/police-justice/cyberharcèlement-dune-enseignante-de-liep-de-grenoble-les-auteurs-condamnés-a-une-amende-20230113_2J2IHUE6ZBDV5AOX22XM2GWDRY/

Justice

Cyberharcèlement d'une enseignante de l'IEP de Grenoble : les auteurs condamnés à une amende

«Islamogauchisme», la polémique

La sanction est tombée pour les seniors coupables de harcèlement à l'encontre d'Anne-Laure Amilhat Szary. Ils écopent de 3 000 euros d'amende avec sursis et d'un an d'inéligibilité.



Anne-Laure Amilhat Szary avait subi un déferlement de haine en ligne en 2021. (Twitter @PACTE_grenoble)

par [Olivier Monod](#)

publié aujourd'hui à 16h08

La justice ne laisse plus le cyberharcèlement impuni, même quand ses auteurs sont des seniors jusqu'à présent sans histoire. Les 10 prévenus accusés de harcèlement en ligne et de menace de mort à l'encontre d'Anne-Laure Amilhat Szary, professeure des universités, dans le cadre de [la polémique sur l'Institut d'études politiques de Grenoble en mars 2021](#), ont été reconnus coupable par le tribunal correctionnel de Paris ce vendredi 13 janvier. L'un d'entre eux est également condamné pour injure sexiste. Ils écopent tous de 3 000 euros d'amende avec sursis et d'un an d'inéligibilité. Ils doivent également collectivement verser à la victime 4 000 euros pour préjudice moral et 1 500 euros pour ses frais d'avocat.

De quoi donner tort à l'un d'entre eux, Dominic V., 56 ans absent [lors de l'audience le 2 décembre](#) et qui avait déclaré lors de sa garde à vue que *«seuls des rappels à la loi sont prononcés»* dans ce genre de cas. Les condamnés se sont retrouvés acteurs d'une polémique à tiroir complexe dont ils ne savaient souvent rien, ou pas grand-chose. Pour rappel, leur victime, Anne-Laure Amilhat Szary, 52 ans, est l'ancienne directrice du laboratoire de sciences sociales de Grenoble. Son nom a été propulsé dans le débat public il y a un an et demi, [après l'affichage sur les murs du campus de l'IEP de Grenoble](#) par des étudiants du nom de deux professeurs taxés de fascisme et d'islamophobie. Une démarche irresponsable quelques mois seulement après [l'assassinat de Samuel Paty](#), enseignant de géographie accusé à tort d'islamophobie sur les réseaux sociaux.

L'un des deux enseignants grenoblois mis en cause, [Klaus Kinzler](#), avait alors décidé de répondre médiatiquement et jeté en pâture, [avec la complicité de Pascal Praud sur CNews](#), le nom d'Anne-Laure

Amilhat Szary. Il lui reprochait de l'avoir recadré après un échange de mail dans lequel il remettait en cause la présence du mot «*islamophobie*» sur le même plan que «*racisme*» et «*antisémitisme*», dans l'intitulé d'un séminaire sur les discriminations. Klaus Kinzler a par la suite été suspendu en décembre 2021 pour avoir tenu «*des propos diffamatoires dans plusieurs médias contre l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel il est en poste*».

Raphaël Kempf, l'avocat de la victime, rappelle à Libération que «*l'enquête a démontré que ces enquêtes provenaient de l'extrême droite [beaucoup des messages incriminés ont été posté sur des groupes Facebook de soutien à Eric Zemmour ou Marion Maréchal Le Pen, ndlr]. Le danger de ce courant politique est tel aujourd'hui qu'il met en danger des universitaires et des enseignants*».

Mise à jour à 17h30 avec la réaction de Raphaël Kempf.

13 janvier 2023 (Mediapart)

<https://www-mediapart-fr.iepnomade-2.grenet.fr/journal/france/130123/sciences-po-grenoble-dix-personnes-condamnees-pour-avoir-menace-de-mort-une-enseignante-islamo-gauchiste>

Sciences Po Grenoble : dix personnes condamnées pour avoir menacé de mort une enseignante « islamo-gauchiste »

Lors de la polémique qui visait Sciences Po Grenoble en mars 2021, certains journalistes, à l'instar de Pascal Praud et Caroline Fourest, avaient accusé à tort une enseignante qui avait ensuite subi une vague de cyberharcèlement. Dix personnes ont été condamnées ce vendredi.

[David Perrotin](#)

13 janvier 2023 à 16h26

Ils croyaient, à tort, pouvoir insulter et menacer en toute impunité. [En pleine polémique](#) sur Sciences Po Grenoble, accusée d'être un repaire d'« islamo-gauchistes », les journalistes Caroline Fourest et Pascal Praud avaient fait circuler plusieurs mensonges pour dénoncer le rôle d'Anne-Laure Amilhat Szary, directrice du laboratoire de sciences sociales Pacte, rattaché à l'institut d'études politiques (IEP) de Grenoble. L'animateur de CNews avait même révélé son identité dans son émission « L'heure des pros ».

Dans la foulée, la chercheuse avait reçu de nombreuses insultes et menaces de mort sur les réseaux sociaux et avait fini par porter plainte contre dix personnes. Ces dernières viennent d'être condamnées ce vendredi par le tribunal judiciaire de Paris pour « cyberharcèlement » à une amende de 3 000 euros avec sursis chacune et à une peine de un an d'inéligibilité. L'une d'entre elles a également été reconnue coupable d'« injures à caractère sexiste ». Les dix prévenus sont également condamnés solidairement à verser à la victime 4 000 euros en réparation de son préjudice moral, et 1 500 euros au titre de ses frais d'avocat.

« Anne-Laure Amilhat Szary a fait l'objet d'une cabale haineuse sur les réseaux sociaux, a réagi Me Raphaël Kempf, son avocat. Je suis heureux que certains de ceux et celles qui y ont participé aient été interpellés et condamnés. L'enquête a démontré que ces attaques provenaient d'internautes se revendiquant pour beaucoup de l'extrême droite. Le danger de ce courant politique est tel aujourd'hui qu'il met en danger des universitaires et des enseignants. La justice reconnaît ainsi la réalité de la haine dont a été l'objet Anne-Laure Amilhat Szary. »

*

« Je vais tenter de parler bien fort », prévient le président de la 24^e chambre du tribunal judiciaire de Paris. L'audience a en effet quelque chose de peu banal. Les prévenus présents ce vendredi et poursuivis pour « harcèlement au moyen d'un service de communication » et « menaces de mort » sont majoritairement très âgés. Il fallait donc s'imaginer des personnes de plus de 70 ans saisir leur clavier, se connecter à leur compte Facebook et lâcher des insultes et des menaces d'une extrême violence. Leur cible ? Une enseignante-chercheuse accusée de n'être rien d'autre qu'« une islamo-gauchiste ».

« Pour bien situer le contexte », le président résume la situation en lisant un article de presse. Il rappelle le début de cette affaire médiatisée [en mars 2021](#) lorsque deux enseignants, Klaus Kinzler et Vincent T, sont la cible d'affiches placardées sur la façade de l'IEP de Grenoble : « *Des fascistes dans nos amphis Vincent T. [...] et Klaus Kinzler démission. L'islamophobie tue.* » Le syndicat étudiant Unef relaie l'action sur les réseaux sociaux, avant de tout supprimer.

[Comme le racontait Mediapart](#), ce collage, condamné unanimement, venait après d'intenses tensions entre ces deux professeurs et une autre enseignante, Claire M., autour d'une journée de débats nommée « *Racisme, antisémitisme et islamophobie* » et organisée dans le cadre

d'une « semaine pour l'égalité et la lutte contre les discriminations ». **Rapidement, Klaus Kinzler fait le tour des plateaux télé pour livrer une version comportant de nombreuses omissions.** Il affirme, à tort, avoir été viré de ce groupe préparatoire pour s'être opposé à l'utilisation du terme « islamophobie ». **En plus de l'enseignante, il accuse Anne-Laure Amilhat Szary, directrice du laboratoire Pacte, rattaché à l'IEP, d'avoir livré son nom en pâture et d'avoir contribué à ce que des gens placardent des affiches sur les murs de l'institut.**

Une victime ciblée par Pascal Praud et Caroline Fourest

L'accusation est rapidement reprise par *Marianne*, BFMTV et par l'essayiste Caroline Fourest. « *D'après ce témoignage, c'est une enseignante et le laboratoire de recherche Pacte (CNRS) qui ont excité les étudiants contre ces deux professeurs et lâché la meute contre le droit de questionner un mot qui a tué. Affligeant. Elle a bon dos la "liberté académique"* », tweete cette dernière le 6 mars 2021. Tout est faux comme l'a [révélé Mediapart](#), mais qu'importe, l'accusation se propage en même temps que naît l'emballage médiatique.

Sur CNews, Pascal Praud va beaucoup plus loin et tient à être le premier à donner le nom et le prénom de la directrice du labo. « *Puis intervient ce laboratoire Pacte avec cette dame, je vais citer son nom, Anne-Laure Amilhat Szary. Cette dame-là, c'est la directrice du laboratoire, cette dame c'est une militante [...] qui avance avec le sentiment d'impunité, et c'est très révélateur parce qu'on voit le terrorisme intellectuel qui existe dans l'université à travers leurs exemples* », déclare-t-il le 9 mars 2021.

Il faut lui trancher la gorge.

Dominique B., 74 ans

Il n'en fallait pas plus pour que la directrice en question reçoive des centaines de messages d'insultes et de menaces de mort. Entre le 12 et le 17 mars 2021, on veut « *la buter* », « *l'éliminer* » ou lui « *trancher la gorge* ».

Première invitée à la barre, Anne-Laure Amilhat Szary, 52 ans, veut d'abord laver son honneur en rappelant les vérités bafouées par certains journalistes. **Non, elle n'a jamais publié un communiqué officiel pour livrer le nom des deux enseignants mentionnés sur les affiches de l'IEP. Il s'agissait d'un simple courrier pour défendre une membre du laboratoire prise pour cible par ces deux professeurs.** « *Je suis intervenue pour assurer le respect de la laïcité et défendre une collègue* », explique-t-elle tout en précisant avoir immédiatement « *affirmé sa solidarité* » avec ces deux enseignants lorsqu'elle a pris connaissance des affiches. **Klaus Kinzler s'attaquait violemment à Claire M. et n'hésitait pas à fustiger les musulmans et hiérarchiser les religions en disant préférer le christianisme.**

Très émue, elle détaille ensuite les conséquences de cette haine virtuelle. « *Je craignais pour ma sécurité et d'être suivie dans la rue*, raconte-t-elle. *Je me suis mise à passer mes nuits sur les réseaux sociaux pour voir ce qui tombait.* » Dans le même temps, plusieurs posts Facebook la ciblent directement et reprennent l'idée amorcée par Caroline Fourest. « *L'islamo-gauche Anne-Laure Amilhat Szary est une instigatrice de la "fatwa" lancée contre deux professeurs à Sciences Po Grenoble ! Comme elle a trouvé normal de diffuser les photos des professeurs... rien ne va déranger à ce que l'on diffuse la sienne* », peut-on lire dans un post accompagné de la photo de la directrice et publié le 12 mars par un certain Jean-Luc.

Dans les commentaires, on peut lire un flot de haine et d'insultes. Et les messages des dix personnes poursuivies ce vendredi.

- **Jacques L., 79 ans** : « *Quand ils la violent elle aura compris à moi que ça lui plaise !! [...] Déjà pour la violer, il faut vraiment le vouloir beurk!!* »
- **Alain B., 73 ans** : « *Qu'elle crève le cul bourré de chiffon rouge et la gueule ouverte.* »

- **Annick L., 73 ans** : « *Horrible nana!! Le caillou rasé ! Pauvre tâche. Un jour viendra où tu devras te repentir !* »
- **Jean-Marie C., 60 ans** : « *Saloupe à butté* »
- **Dominique B., 74 ans** : « *Il faut lui trancher la gorge* »
- **Wilfrid B, 65 ans** : « *A l'échafaud (...) Regardez la gueule de la bavure. A expédier au pays du Maghreb* »
- **Christian D., 58 ans** : « *Pauvre conne ton tour viendra* »
- **Ronan M., 56 ans** : « *Grosse connasse on va te butter* »
- **Dominique V., 56 ans** : « *Il faut tondre cette collabo de merde.* »

Seul Maxence D., 32 ans, se démarque en lâchant sur Twitter : « *Potence + corde pas trop épaisse pour lui lacérer le coup à cette p**** ».

Des prévenus âgés et amnésiques

Très sûrs d'eux sur les réseaux sociaux, les cinq prévenus présents à l'audience sont désormais beaucoup moins fiers. Presque tous se disent amnésiques et affirment ne pas se souvenir de toute la polémique liée à Sciences Po Grenoble. Certains minimisent aussi la teneur de leur propos. « *J'ai vu le post Facebook, j'ai lu deux trois commentaires et j'ai mis le mien, mais c'est juste une insulte, pas une menace de mort* », lâche Alain B, qui contraint le tribunal à se répéter du fait de ses graves problèmes d'audition. « *Qu'elle crève* », ne serait pas une menace de mort selon cet ancien plombier aujourd'hui retraité. Tout juste « *une connerie* ».

J'ai vu mon nom qui apparaissait sur Facebook mais je ne comprends pas. Je ne conteste pas l'avoir écrit mais je ne m'en souviens pas.

Annick M, 72 ans.

Les mains dans les poches, il considère que « *ce qui est fait est fait* » et tarde à s'excuser, sans vraiment penser à la principale intéressée. « *Je regrette bien sûr, si j'avais su que ça allait me ramener des ennuis comme ça...* » Et d'insister face à une assemblée quelque peu médusée : « *Je n'ai pas dit "je vais la crever", j'ai dit "qu'elle crève". Comme si elle tombait et que je la laissais par terre sans la ramasser.* »

Dominique B, secrétaire de direction à la retraite, qui voulait « *trancher la gorge* » d'Anne-Laure Amilhat Szary, aurait tout oublié. « *C'est parti de mon ordinateur, mais je ne me rappelle pas avoir marqué ces propos* », justifie-t-elle tout en expliquant ne pas vraiment maîtriser Facebook. Wilfrid B, 65 ans et ancien ouvrier, tente d'expliquer en quoi « *À l'échafaud* » n'est pas une menace de mort « *puisque cela n'existe plus* ».

« *Je débutais avec Facebook et je ne savais pas comment ça fonctionnait* », avance-t-il avant de reconnaître : « *J'ai lu qu'on instaurait une fatwa contre ces profs. Je répondais à ça, mais je ne la visais pas particulièrement.* » Même dénégation de Christian D., 58 ans, qui tente d'expliquer en quoi écrire « *ton tour viendra* » n'est pas une menace de mort. Pourquoi la phrase était-elle accompagnée par trois emojis « *crotte* » et trois emojis « *flammes* » ? « *J'utilise l'emoji flamme pour tout, pour les anniversaires par exemple* », tente-t-il avant de laisser sa place à Annick L. Cette femme de 72 ans se déplace difficilement et dit avoir été « *traumatisée* » par sa garde à vue. « *Depuis je suis sous antidépresseurs* », confie-t-elle. « *Y a rien à faire, je n'ai aucun souvenir de cette histoire. J'ai vu mon nom qui apparaissait sur Facebook mais je ne comprends pas. Je ne conteste pas l'avoir écrit mais je ne m'en souviens pas* », poursuit-elle. Elle aurait donc oublié qu'elle voulait voir cette « *traître* », l'ex-directrice du laboratoire Pacte, clouée « *au pilori* » « *le caillou rasé* ».

Des sympathisants de Zemmour et Le Pen

Les quatre prévenus semblent aussi sincères que vulnérables et aucun d'entre eux ne veut laisser d'indice sur ses accointances politiques. Tant mieux puisque le président du tribunal ne souhaite pas en savoir plus et tient à rappeler qu'il « *se fiche* » de savoir ce « *qu'ils pensent sur le fond* ». Il faut attendre la plaidoirie de Raphaël Kempf, l'avocat d'Anne-Laure Amilhat Szary, pour avoir un profil politique un peu plus précis.

Grâce à cette procédure, il devient évident que je voterai à tout jamais Marine Le Pen.
Dominique V., 56 ans.

Lors de leur garde à vue en effet, la plupart ont confessé leur colère contre les « *islamo-gauchistes* », qu'ils définissent tantôt comme des « *musulmans de gauche* », tantôt comme des « *gens de gauche pro-islam* ». À la lecture de son audition, on découvre que Christian D « *adore* » Éric Zemmour et qu'il est, comme d'autres prévenus, membre du groupe « *L'avenir France avec Éric Zemmour* ». « *Les gens de gauche sont des pro-islam et immigration qui organisent des réunions interdites aux gens de type caucasien et amènent des idées nauséabondes au sein des établissements publics français* », déclare quant à lui Jean-Marie C, 60 ans et sous curatelle.

« *Grâce à cette procédure, il devient évident que je voterai à tout jamais Marine Le Pen et que j'inciterai ma famille à faire de même* », lâche de son côté Dominique V. aux enquêteurs. Annick L., enfin, a plus de mal à disserter sur ses opinions politiques. Lorsqu'on lui demande si elle connaît le groupe « *Marion Maréchal-Le Pen, on t'aime* » qu'elle suit sur Facebook, la réponse est évasive : « *J'ai peut-être déjà mis un pouce, mais sans plus.* »

L'exploitation de son téléphone portable révèle pourtant de très nombreux commentaires virulents et des termes parfaitement explicites du type « *nous les Français de souche* ». « *Ma belle-fille est chinoise, mon mari est d'origine polonaise. On n'est pas raciste* », jure-t-elle. Elle affirme avoir répondu sans réfléchir et ne pas connaître Anne-Laure Amilhat Szary. Interrogée pour savoir ce qu'elle a contre les islamo-gauchistes, elle déroule les arguments déployés par certaines chaînes d'info en continu : « *Y a cette histoire de Samuel Paty qui avait été égorgé, vous ne trouvez pas ça horrible ? Les gens qui sont poignardés pour rien, c'est affreux, c'est inhumain. Y a pas que ça. Tous les faits divers qu'on entend franchement c'est horrible, toutes ces jeunes femmes qui se font tuer. On ne vit plus dans un monde serein.* »

Une vie « *bouleversée* » pour Anne-Laure Amilhat Szary

Les avocats de la défense insistent sur l'âge des prévenus qui ne sauraient pas vraiment utiliser les réseaux sociaux et ne sauraient pas vraiment qu'un commentaire publié sur le réseau est lisible par tous dès lors que l'option privée n'est pas cochée. L'un des conseils, l'avocat de Jean-Marc C., tient tout de même à évoquer la responsabilité de certains journalistes dans cette affaire. « *Les chaînes d'info en continu peuvent avoir une vraie influence tout comme certains journalistes, estime-t-il. Mon client a pu se dire que Caroline Fourest, qui elle, est journaliste, a recoupé ses sources avant de tweeter. Pour beaucoup de personnes et pour mon client, son tweet était une information.* »

Mon client a pu se dire que Caroline Fourest, qui elle, est journaliste, a recoupé ses sources avant de tweeter. Pour beaucoup de personnes et pour mon client, son tweet était une information.

L'avocat d'un des prévenus.

Les prévenus, sorte de fachosphère du troisième âge, ont en effet en commun de considérer les réseaux sociaux comme des sources à part entière et de ne rien vérifier. Ils confondent articles de presse et posts Facebook, et baignent dans des groupes qui s'affranchissent de toute réalité et qui partagent la même obsession que leurs journalistes préférés : la lutte contre des supposés islamo-gauchistes.

Lors de sa plaidoirie, M^e Kempf livre sa déception de ne pas avoir eu « *les explications* » qu'il espérait. « *Je regrette l'absence totale de prise en compte de ce que Anne-Laure Amilhat Szary a pu dire* », enchaîne-t-il. Il rappelle donc les conséquences de ces mots sur la vie de sa cliente. Les quatre jours d'ITT, l'arrêt maladie, les troubles du sommeil et la dépression qui ont suivi. Il insiste aussi sur le « *bouleversement professionnel* » que cette victime collatérale de l'affaire de Sciences Po a dû subir.

Peu de temps après ces attaques, l'ex-directrice du laboratoire rattaché au CNRS et renommé dans le milieu scientifique a préféré renoncer à son mandat. Si elle enseigne de nouveau depuis peu, elle dit ne plus pouvoir prendre un poste de direction. Il revient sur le rôle de Caroline Fourest qui a contribué à relayer « *la légende* » selon laquelle Anne-Laure Amilhat Szary aurait contribué à ce que deux professeurs de l'IEP soient pris pour cible. Il n'oublie pas non plus « *la communauté d'intérêt politique* » qui lie tous ces prévenus et demande qu'ils soient condamnés solidairement à une peine de 20 000 euros d'amende pour le préjudice moral.

La procureure, elle aussi déçue par la plupart des justifications, s'étonne que tous ces gens qui prétendent dénoncer ce qui est arrivé à Samuel Paty déploient la même mécanique « *qui a tué Samuel Paty* ». Pour les dix prévenus, elle a requis des peines avoisinant les mille euros d'amende à payer dans les 90 jours sous peine d'incarcération. La décision sera rendue le 13 janvier 2023.

David Perrotin

13 janvier 2023 (Journal de Dimanche)

<https://www.lejdd.fr/Societe/sciences-po-grenoble-dix-personnes-condamnees-pour-cyberharcèlement-4160888>

Sciences Po Grenoble : dix personnes condamnées pour cyberharcèlement

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné vendredi dix personnes accusées d'avoir harcelé sur Internet une enseignante de Sciences Po Grenoble, dans le cadre de la polémique qui avait secoué l'IEP en mars 2021. Un verdict « équitable et astucieux » selon son avocat, maître Raphaël Kempf.

[Marianne Enault](#)

13/01/2023 à 17:55, Mis à jour le 13/01/2023 à 20:00



Une manifestation des étudiants de Sciences Po Grenoble en 2021. © Philippe Desmazes/AFP

Ancienne directrice du laboratoire de sciences sociales de Sciences Po Grenoble, Anne-Laure Amilhat Szary, avait été, malgré elle, l'une des protagonistes de l'affaire qui avait secoué l'IEP en mars 2021, après l'affichage sur les murs du campus du noms de deux professeurs taxés de fascisme et d'islamophobie. L'un d'entre eux, Klaus Kinzler, l'accusait dans le cadre d'un échange de mails portant sur l'affaire. La divulgation de son nom sur un plateau télé avait entraîné de nombreux messages violents à son encontre sur Internet.

(...)

Article payant

14 janvier 2023 (Dauphiné libéré) [Version 2 corrigée sur les instances de Klaus Kinzler](#)

<https://c.ledauphine.com/faits-divers-justice/2023/01/13/isere-grenoble-nouvelle-condamnation-apres-l-affaire-des-collages-a-l-iep>

Nouvelle condamnation après l’affaire des collages à l’IEP

L.Ma. - Hier à 20:20 | mis à jour aujourd'hui à 11:51 - Temps de lecture : 2 min

| Vu 770 fois



Photo archives Le DL/J.-B.V.

L’affaire des collages à Sciences Po n’en finit plus de rebondir.

[Après la décision en décembre dernier de Laurent Wauquiez d’exclure les étudiants de l’IEP des bourses à la mobilité internationale.](#) Après [la comparution de l’ex-président de l’Union syndicale devant le tribunal correctionnel de Grenoble](#) pour diffamation et injures publiques cette semaine. Après la condamnation, cette même semaine, de Claire Guéville, [professeure normande d’histoire-géographie poursuivie pour avoir traité deux professeurs de Sciences Po Grenoble de “racistes” et de “négationnistes”.](#)

C’est à présent au tour de l’ex-directrice du laboratoire de sciences sociales Pacte, Anne-Laure Amilhat Szary, de connaître l’épilogue de son combat judiciaire. Victime de cyberharcèlement sur les réseaux sociaux après le déclenchement de l’affaire des collages, cette dernière avait déposé plainte devant le parquet de Paris.

Pour rappel, au moment de la polémique, la directrice avait publié un communiqué au nom du directoire du laboratoire, pour prendre la défense de sa collègue historienne impliquée dans les échanges de mails tendus avec Klaus Kinzler, le professeur d’allemand accusé “d’islamophobie” par les élèves. Ce dernier avait riposté sur Cnews lors d’une émission au cours de laquelle le nom de la directrice du laboratoire avait été prononcé par le présentateur de l’émission, Pascal Praud. Une vague de haine avait ensuite déferlé dans la boîte mail de la chercheuse et sur les réseaux sociaux.

“Cyberharcèlement” et “injure sexiste”

Ce vendredi 13 janvier, la 24^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris a rendu son jugement. Dix personnes ont été condamnées pour “cyberharcèlement” à l’encontre d’Anne-Laure Amilhat Szary. Une personne, poursuivie pour “injure sexiste”, a également été reconnue coupable.

Tous ont été condamnés à 3 000 € d'amende avec sursis et à un an d'inéligibilité. Ils devront également verser solidairement 4 000 € en réparation du préjudice moral et 1 500 € pour les frais d'avocat. Le tribunal a en revanche considéré que les faits n'étaient pas constitutifs de "menaces de mort" et a donc relaxé tous les prévenus pour cette infraction.

Selon M^e Kempf, l'avocat de la victime, interrogé par *Libération*, « l'enquête a démontré que ces messages provenaient de l'extrême droite ». Beaucoup auraient été postés sur des groupes Facebook de soutien à [Éric Zemmour](#) ou [Marion Maréchal](#) Le Pen.

13 janvier 2023 (Dauphiné libéré) [Version 1 \(avec erreur concernant Klaus Kinzler, voir version 2 corrigée\)](#)

<https://c.ledauphine.com/faits-divers-justice/2023/01/13/isere-grenoble-nouvelle-condamnation-apres-l-affaire-des-collages-a-l-iep>

Nouvelle condamnation après l’affaire des collages à l’IEP

L.Ma. - Aujourd'hui à 20:20 | mis à jour aujourd'hui à 20:23 - Temps de lecture : 2 min

| Vu 106 fois



Photo archives Le DL/J.-B.V.

L’affaire des collages à Sciences Po n’en finit plus de rebondir.

Après la décision en décembre dernier de Laurent Wauquiez d’exclure les étudiants de l’IEP des bourses à la mobilité internationale. Après la comparution de l’ex-président de l’Union syndicale devant le tribunal correctionnel de Grenoble pour diffamation et injures publiques cette semaine. Après la condamnation, cette même semaine, de Claire Guéville, professeure normande d’histoire-géographie poursuivie pour avoir traité deux professeurs de Sciences Po Grenoble de “racistes” et de “négationnistes”.

C’est à présent au tour de l’ex-directrice du laboratoire de sciences sociales Pacte, Anne-Laure Amilhat Szary, de connaître l’épilogue de son combat judiciaire. Victime de cyberharcèlement sur les réseaux sociaux après le déclenchement de l’affaire des collages, cette dernière avait déposé plainte devant le parquet de Paris.

Pour rappel, au moment de la polémique, la directrice avait publié un communiqué au nom du directoire du laboratoire, pour prendre la défense de sa collègue historienne impliquée dans les échanges de mails tendus avec Klauz Kinzler, le professeur d’allemand accusé “d’islamophobie” par les élèves. Ce dernier avait riposté sur Cnews, prononçant le nom de la directrice du laboratoire en direct et remettant en cause son jugement. Une vague de haine avait ensuite déferlé dans la boîte mail de l’intéressée et sur les réseaux sociaux.

“Cyberharcèlement” et “injure sexiste”

Ce vendredi 13 janvier, la 24^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris a rendu son jugement. Dix personnes ont été condamnées pour “cyberharcèlement” à l’encontre d’Anne-Laure Amilhat Szary. Une personne, poursuivie pour “injure sexiste”, a également été reconnue coupable.

Tous ont été condamnés à 3 000 € d'amende avec sursis et à un an d'inéligibilité. Ils devront également verser solidairement 4 000 € en réparation du préjudice moral et 1 500 € pour les frais d'avocat. Le tribunal a en revanche considéré que les faits n'étaient pas constitutifs de "menaces de mort" et a donc relaxé tous les prévenus pour cette infraction.

Selon M^e Kempf, l'avocat de la victime, interrogé par *Libération*, « l'enquête a démontré que ces messages provenaient de l'extrême droite ». Beaucoup auraient été postés sur des groupes Facebook de soutien à [Éric Zemmour](#) ou [Marion Maréchal](#) Le Pen.

11 janvier 2023 (Le Monde)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/01/11/a-sciences-po-grenoble-des-plaies-toujours-vives-deux-ans-apres-la-polemique_6157452_3224.html

A Sciences Po Grenoble, des plaies toujours vives deux ans après la polémique

La direction de l'établissement, secouée par les critiques sur l'enseignement de l'école depuis fin 2020, a choisi de garder le silence après la récente suppression de subventions pour les étudiants décidée par le conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, présidé par Laurent Wauquiez. Deux procès viennent raviver les blessures.

Par [Soazig Le Névé](#)

Publié aujourd'hui à 14h00

« Vous émettiez souvent des avis sur les cours dispensés à Sciences Po ? », s'enquiert la juge, le regard interrogateur. A la barre du tribunal correctionnel de Grenoble, mardi 10 janvier, la voix de Thomas Mandroux, ex-coprésident de l'Union syndicale (US) des étudiants de l'institut d'études politiques de la ville, est posée, mais porte peu.

Accusé de diffamation et d'injure par Vincent Tournier, l'un des deux enseignants dont le nom avait été placardé sur les murs de l'école, le 4 mars 2021, le jeune homme a tenté de justifier l'appel à témoignages lancé sur la page Facebook de l'US, le 22 février 2021, pour collecter « *les propos problématiques* » et « *islamophobes* » qui auraient pu être tenus lors du cours de M. Tournier sur l'islam et les musulmans en France.

Désormais diplômé de l'institut, Thomas Mandroux a indiqué qu'il n'avait pas poursuivi en thèse. « *Je suis considéré comme horrible*, a-t-il commenté. *Cela a mis un terme à toute possibilité de trouver un directeur de thèse.* »

Cette comparution rappelle que la crise qui a ébranlé l'IEP il y a près de deux ans est encore loin d'être soldée. Le président (Les Républicains) de la région, Laurent Wauquiez, a récemment soufflé sur les braises : un vote du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le 16 décembre 2022, a acté l'annulation du versement d'une somme de 400 000 euros, habituellement allouée aux étudiants de Sciences Po pour leur cursus à l'étranger. En cause : la supposée « *longue dérive idéologique et communautariste* » de l'école, qu'il avait dénoncée fin 2021. Un professeur d'allemand, Klaus Kinzler, [venait d'être suspendu pour une durée de quatre mois](#) par sa direction pour avoir qualifié son établissement d'« *institut de rééducation politique* » où des enseignants « *endoctrineraient* » les étudiants.

« On est là pour étudier »

Ce professeur, dont le nom avait été placardé auprès de celui de Vincent Tournier, accolé à la phrase « *Des fascistes dans nos amphis. L'islamophobie tue* », s'était opposé à M^{me} M., une historienne, fin 2020, sur l'usage du terme « islamophobie » auprès des mots « racisme » et « antisémitisme », ces trois thèmes devant servir à définir le contenu d'une table ronde. Près de deux ans plus tard, les colleurs de ces affiches n'ont pu être identifiés, indique au *Monde* le procureur de Grenoble, Eric Vaillant.

Pour éviter d'éveiller de nouveau l'attention, Sabine Saurugger, la directrice de l'établissement, a fait le choix de ne pas commenter officiellement les coupes budgétaires de M. Wauquiez. Derrière cette pondération de façade, la sanction a pourtant fait grand bruit lors d'un conseil d'administration en décembre, où toute action devant le tribunal administratif a été écartée. « *Ne pas réagir, c'est laisser la porte ouverte à tous les abus possibles de la part de Laurent Wauquiez !* », fulmine un participant. Seuls quelques élus d'opposition au conseil régional ont alerté le préfet de région, pour un recours en légalité.

Ceux qui défendent désormais la discrétion absolue comme ligne de conduite font valoir que les 400 000 euros seront bel et bien versés, l'université Grenoble-Alpes et le ministère de l'enseignement supérieur s'étant engagés à aider financièrement l'institut – ce que ces deux structures ne souhaitent pas confirmer au *Monde*.

Dans les couloirs de l'école, l'atmosphère est studieuse. L'heure est aux examens et certains étudiants de première année – qui partiront à l'étranger l'année suivante – ne sont même pas au courant des représailles décidées par M. Wauquiez. « *Nous ne connaissons pas grand-chose de cette affaire, glisse un étudiant. Personne n'en parle, cela vaut mieux comme cela, on est là pour étudier.* »

Les représentants étudiants du syndicat majoritaire, l'Ourse, affichent la même réserve. Communication verrouillée aussi du côté de la direction des études et de la direction de l'école. « *Il y a aujourd'hui une obsession à ne plus parler du sujet* », râle un chercheur pour qui « *le traumatisme reste entier* ».

Les rares qui acceptent de s'exprimer le font en off, la plupart pour affirmer que « *les différends sont apaisés* », que « *cette affaire appartient au passé* ». « *Notre préoccupation quotidienne, c'est comment apprendre aux étudiants à affronter les deux grands défis de notre temps : le dérèglement climatique et l'effondrement d'une partie de la biodiversité* », cadre Dorian Guinard, professeur de droit public, qui reste toutefois « *à jamais marqué* » par les collages d'affiches.

« Panne de médiation »

En janvier 2022, Sabine Saurugger avait lancé une stratégie pour dessiner un nouvel avenir à l'institut en nommant « *un comité de personnalités* » et un spécialiste de la gestion de crise, chargés d'organiser une série de débats scientifiques sur la démocratie, la lutte contre les discriminations, la laïcité. « *Cela a n'a pas fonctionné*, relate un enseignant. *La parole est arrivée d'en haut, lors de séminaires à distance et en privilégiant une entrée sur les principes et les valeurs au lieu de proposer une thérapie centrée sur Sciences Po.* »

Espéré pour retrouver une forme de sérénité, le silence pourrait devenir assourdissant, redoutent certains interlocuteurs. « *Nous sommes en panne de médiation. La direction n'a pas la capacité de mettre en débat cette crise pour la digérer*, regrette l'un d'eux. *La question "woke" n'a pas été abordée. Il aurait fallu en parler !* » Pour lui, ce phénomène est marginal, et cela aurait dû être dit.

Klaus Kinzler n'enseigne plus l'allemand. Son conseil de discipline n'a pas eu lieu et la directrice lui a confié une mission pour développer des partenariats avec des universités allemandes, qu'il décrit comme « *un placard doré* ». Quant au cours de Vincent Tournier sur l'islam de France, il n'a pas été reconduit, faute d'un nombre suffisant d'élèves, soutient son avocate, M^e Caroline Valentin.

La justice poursuit l'instruction de plusieurs dossiers qui ont jailli de l'affaire. Menacée de mort sur les réseaux sociaux pour avoir pris la défense de l'historienne, qui soutenait le caractère « *heuristique* » du concept d'islamophobie, Anne-Laure Amilhat Szary s'est trouvée confrontée à dix prévenus, lors de leur procès au tribunal correctionnel de Paris, le 2 décembre 2022.

Ces « *trolls* » ont tenté de minimiser la violence du vocabulaire employé. « *“Envoyer à l'échafaud ? Ça n'existe plus”, a dit l'un d'eux. “Qu'elle crève ? Ça veut dire que si elle est par terre, je ne la ramasse pas”* », relate la directrice du laboratoire Pacte, qui attend désormais la décision du tribunal, ce vendredi 13 janvier.

11 janvier 2023 (Le Dauphiné libéré)

<https://c.ledauphine.com/faits-divers-justice/2023/01/11/isere-polemique-a-sciences-po-grenoble-une-enseignante-condamnee-pour-injures-et-diffamation>

Polémique à Sciences Po Grenoble : une enseignante condamnée pour injures et diffamation

En novembre dernier, Claire Guéville, professeur normande d'histoire-géographie, comparaisait devant le tribunal correctionnel, poursuivie pour avoir traité deux professeurs de Sciences Po Grenoble de « racistes » et de « négationnistes » dans un tweet alors qu'une polémique avait secoué l'école iséroise.

S.Bl. et B.B. - Aujourd'hui à 14:35



Claire Guéville, professeure d'histoire-géographie et responsable syndicale, était prévenue d'injures publiques et de diffamation devant le tribunal correctionnel de Grenoble. Jugée en novembre dernier, le tribunal avait mis l'affaire en délibéré. Il a prononcé son jugement ce mercredi en début d'après-midi. Archives photo Le DL /Benoit BOUY

Le tribunal correctionnel de Grenoble a donc prononcé, ce mercredi, la condamnation de Claire Guéville, professeure normande d'histoire-Géographie qui était **jugée, le 28 novembre dernier pour « injures publiques » et « diffamation »**.

Une affaire qui venait devant la juridiction grenobloise alors qu'un peu plus d'un an plus tôt, **une vive polémique avait agité l'Institut d'études politiques**.

En mars 2021, des affiches "Des fascistes dans nos amphis" et "L'islamophobie tue" **avaient été collées sur les murs de l'Institut** d'études politiques de Grenoble, mettant en cause deux enseignants, dont Vincent Tournier (qui se constituait partie civile), qui s'étaient opposés à ce que le mot "islamophobie" soit associé à "racisme" et "antisémitisme" dans l'intitulé d'une table ronde prévue dans le cadre de la Semaine de l'égalité.

Un complot selon la prévenue

Claire Guéville était prévenue d'avoir, en réponse à un Tweet relayant un article sur cette polémique naissante, qualifié les deux professeurs mis en cause de « racistes » et « négationnistes » et de les avoir accusés de harceler les autres professeurs.

Affirmant ne pouvoir « affirmer indubitablement que ces tweets ont été écrits par Mme Guéville », le représentant du ministère public avait proposé au tribunal d'entrer en voie de relaxe.

La prévenue, par ailleurs secrétaire nationale du syndicat Snes-FSU en charge des lycées, avait quant à elle réfuté être à l'origine de ces tweets, suggérant un possible piratage de son compte Twitter et invoquant un complot politique ourdi contre elle.

« Si je suis ici, ce n'est pas une coïncidence. C'est moi qui portais la contestation contre la réforme du bac et du lycée voulue par Jean-Michel Blanquer. Il est évident que j'ai beaucoup d'ennemis dans l'entourage de Jean-Michel Blanquer et les cercles divers qui soutenaient cette réforme. Ils avaient un intérêt à discréditer mon action », avait-elle avancé.

Ce mercredi, Claire Guéville a été déclarée coupable par le tribunal correctionnel qui l'a condamnée à 5 000 euros d'amende dont 4 000 assortis de sursis. Elle devra en outre verser 2 500 euros de dommages et intérêts à Vincent Tournier.

11 janvier 2023 (Le Dauphiné libéré)

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2023/01/10/isere-grenoble-sciences-po-l-ancien-etudiant-juge-pour-diffamation-et-injures-publiques>

Sciences Po : l'ancien étudiant jugé pour diffamation et injures publiques

L'ancien responsable d'un syndicat étudiant était prévenu, ce mardi devant le tribunal correctionnel de Grenoble, de diffamation et d'injures publiques pour des propos qui lui étaient attribués par un professeur dans le cadre de la polémique qui avait agité l'IEP de Grenoble en 2021.

Benoît BOUY - Hier à 22:10 | mis à jour hier à 22:14 - Temps de lecture : 4 min



Me Arié Alimi, l'avocat de Thomas Mandroux, l'étudiant prévenu de diffamation et d'injures publiques. Photo Le DL/Benoît BOUY

Klaus Kinzler s'est approché de Thomas Mandroux. Le quinquagénaire a glissé quelques mots au jeune Savoyard de 25 ans. C'était ce mardi, vers 18 h 30, dans la salle des pas perdus du palais de justice de Grenoble où venait de se déverser le public de la salle d'audience n° 4.

Là où pourrait s'être joué le discret épilogue **d'un emballement idéologique et universitaire qui avait irradié les sphères médiatiques et politiques du pays**. Celui qui a agité l'Institut d'études politiques de Grenoble au début de l'année 2021 et dont, selon Me Arié Alimi, l'avocat de Thomas Mandroux, « personne n'est sorti indemne ».

Parce que Klaus Kinzler est professeur à l'IEP de Grenoble et que Thomas Mandroux en était un étudiant, co-président de l'Union syndicale, un syndicat étudiant né de la scission de l'Unef. Fin 2020, dans le cadre de l'organisation de la Semaine pour l'égalité et la lutte contre des discriminations, Klaus Kinzler avait contesté l'utilisation du mot "islamophobie" accolé aux mots "racisme" et "antisémitisme" dans l'intitulé d'un débat.

Un vif échange s'était engagé, par mail, entre différents professeurs autour de la scientificité de ce mot, sous l'œil d'étudiants en copie des messages. Un débat au cours duquel Vincent Tournier, un autre professeur, avait pris le parti de Klaus Kinzler.

Si Thomas Mandroux et Klaus Kinzler se retrouvent dans la salle des pas perdus d'un palais de justice, c'est que Vincent Tournier, absent lors de l'audience, reproche des faits de diffamation et d'injures publiques à l'ancien étudiant dont les rêves de thèse et de recherches ont, selon lui, été réduits à néant à cause de la polémique.

En février 2021, sur la page Facebook de l'Union syndicale, un appel avait en effet été lancé pour recueillir les témoignages au sujet de « propos problématiques » et « les problèmes d'islamophobie de certains professeurs de l'IEP » dans le but de demander le retrait d'un cours intitulé « slam et musulmans dans la France contemporaine ».

Un cours dispensé par Vincent Tournier qui reproche également des mots tenus le 9 mars 2021 par Thomas Mandroux lors d'une conférence de presse. Celui-ci avait alors dénoncé, entre autres, « les déclarations sur les personnes musulmanes et leur stigmatisation ».

■ « Cabale obsessionnelle » contre « bouc émissaire »

« Il n'y a pas plus disqualifiant pour un professeur de Sciences Po que d'être qualifié de raciste », analyse Me Caroline Valentin, l'une des avocates de Vincent Tournier qu'elle estime victime d'une « cabale obsessionnelle ».

Outre le débat technique sur la très discutée qualification de « directeur de la publication » de la page Facebook de l'Union syndicale attribuée à l'ancien co-président de ce syndicat étudiant et qui engagerait sa responsabilité pour chaque publication, Me Arié Alimi résume ironiquement : « On reproche à Thomas Mandroux d'avoir qualifié des professeurs d'islamophobes parce qu'ils auraient contesté cette notion et qu'eux-mêmes estiment que l'islamophobie n'est pas une discrimination ».

Me Arié Alimi soulève également des problèmes de prescription et l'absence selon lui d'« imputabilité de faits précis », un critère indispensable pour qualifier des propos de diffamatoires. Autant d'arguments qui, pour l'avocat de Thomas Mandroux qu'il qualifie de « bouc émissaire », doivent justifier de la relaxe de l'ancien étudiant grenoblois.

Des arguments idéologiques et de droit, de fonds et de forme, que le tribunal correctionnel s'est laissé deux mois pour examiner. La décision sera rendue le 9 mars. Avant de quitter la petite salle n° 4 du palais de justice de Grenoble, Me Caroline Valentin s'était adressée à Thomas Mandroux au terme de sa plaidoirie : « Vous ne serez condamné que si le tribunal estime que les charges sont suffisantes, après l'examen minutieux de la situation et la prise de parole de votre avocat. Et j'espère que cette procédure vous aura permis de comprendre l'importance des principes de présomption d'innocence et des droits de la défense et de prendre conscience de la chance que vous avez de vivre en démocratie ».

4 janvier 2022 (Le Dauphiné libéré)

<https://c.ledauphine.com/politique/2023/01/04/isere-bourses-suspendues-a-sciences-po-la-gauche-saisit-le-prefet-de-region>

Bourses suspendues à Sciences Po : la gauche saisit le préfet de Région

En décembre dernier, Laurent Wauquiez (LR) excluait les étudiants de l'IEP de Grenoble du dispositif de bourses à la mobilité internationale. Aujourd'hui, les oppositions de gauche s'allient pour dénoncer cette décision.

Ève MOULINIER - 04 janv. 2023 à 19:41 | mis à jour le 05 janv. 2023 à 07:30 - Temps de lecture : 2 min



Entrée de l'Institut d'études politiques de Grenoble . Photo Le DL/Jean Benoit VIGNY

En décembre dernier, [l'exécutif d'Auvergne-Rhône-Alpes, dirigé par le Républicain Laurent Wauquiez, décidait d'exclure les étudiants de Sciences Po Grenoble du dispositif de bourse à la mobilité internationale](#), habituellement proposé par la Région. Une décision immédiatement condamnée par l'opposition de gauche, mais qui était dans le prolongement des annonces faites dès 2021.

[Souvenez-vous : cette année-là, éclatait la polémique à Sciences Po Grenoble \(IEP\)](#), qui se soldait avec la suspension, par sa hiérarchie, de Klaus Kinzler, l'un des deux enseignants accusés d'islamophobie par un groupe d'étudiants.

Peu après, le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, [Laurent Wauquiez](#) (LR), avait annoncé le gel de l'ensemble des financements régionaux versés à l'établissement qu'il accusait de soutenir des « pratiques communautaristes ». « Je ne lâcherai pas sur Sciences Po Grenoble. Qu'une institution de notre territoire, qui forme des cadres, ait été capable de laisser jeter en pâture un professeur, avec les conséquences que cela aurait pu avoir, je ne peux pas l'accepter », avait lancé l' élu.

La polémique avait démarré en 2021 alors que des étudiants avaient accusé des professeurs d'islamophobie

Et en décembre dernier, l'exécutif régional, en avait remis une couche, en disant : « Depuis décembre 2021, la Région a suspendu l'ensemble de ses financements et de ses coopérations avec Sciences Po Grenoble suite à la longue dérive idéologique et communautariste de sa direction. Si l'an dernier, des subventions avaient été maintenues, c'est qu'elles avaient déjà été votées. Cette année, la suspension de l'ensemble des aides entre totalement en vigueur ».

La réplique de l'opposition de gauche est arrivée en ce début 2023, puisque tous les groupes de gauche se sont alliés pour un signalement au préfet de Région. La missive, signée par Émilie Marche (groupe LFI/PCF), Sarah Boukaala (PRG), Johann Cesa (PS et alliés) et Jean-Pierre Béguin (Les Écologistes), dit : “Nous venons vous solliciter pour connaître votre appréciation sur le caractère légal du vote du rapport pris en Commission permanente du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Ce rapport porte sur l'attribution de la bourse Région Mobilité internationale en faveur des étudiants, dont est exclu l'établissement Sciences Po Grenoble. Cette décision nous semble poser un double problème. Non seulement elle crée une rupture d'égalité entre étudiants d'Auvergne-Rhône-Alpes, mais au-delà, fait porter un risque sur la poursuite de leurs études, puisque le financement de la Région constitue pour une partie d'entre eux, un support financier incontournable pour qu'ils puissent accomplir une partie de leur cursus obligatoire à l'étranger”.